

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI

1. **Loi de finances pour 1997 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

COMMUNICATION

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Christian Kert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Georges Hage,
Louis de Broissia,
Didier Mathus,
Laurent Dominati,
Jacques Baumel,
Ladislav Poniatoski,
Patrice Martin-Lalande.

Suspension et reprise de la séance (p. 18)

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. Frédéric de Saint-Sernin et Edouard Landrain.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE :

I. – SERVICES GÉNÉRAUX

Etat B

Titre III. – Adoption (p. 25)

Titre IV (p. 25)

Amendement n° 177 de M. Dominati ; MM. Laurent Dominati, le rapporteur spécial, le ministre. – Retrait.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 25)

Etat E

Ligne 47 (p. 27)

Amendement de suppression n° 3 rectifié de M. Vanneste : MM. Christian Vanneste, le rapporteur spécial, le ministre, Louis de Broissia, Jean Glavany. – Rejet.

Adoption de la ligne 47.

Ligne 48. – Adoption (p. 28)

Article 58 (p. 29)

Amendement n° 182 de Mme Bredin : Mme Frédérique Bredin, MM. le rapporteur spécial, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 65 de la commission des finances ; MM. le rapporteur spécial, le ministre, Louis de Broissia. – Rejet.

Adoption de l'article 58.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 31).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI,
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à dix heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 1997 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

COMMUNICATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits de la communication.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture, mes chers collègues, avec un montant global de dotations de 17 milliards de francs contre 16,8 milliards en 1996, le budget pour 1997 de l'audiovisuel public, qui ne progresse que de 1,2 %, a toutes les apparences d'un budget en continuité. En vérité, il n'en est rien. L'année 1997 marque, en effet, une rupture dont les conséquences à moyen terme restent imprécises.

Le montant de la redevance est maintenu à son niveau de 700 francs pour un récepteur couleur. Vous vous souvenez que, l'an passé, je demandais ici même, au nom de la commission des finances, une pause pour ce prélèvement parafiscal. Le Premier ministre venait d'annoncer que la situation de la France exigeait économie et sacrifice. J'estimais que la hausse de la redevance ne devait donc en aucun cas excéder la hausse du prix de la vie. Contre notre avis, l'impôt audiovisuel augmenta de 4,5 %, alors même que l'on avait déjà procédé l'année précédente à une augmentation de 6,2 % !

Une année perdue. Mais, pour 1997, nous sommes entendus : 1997 est donc l'année d'une rupture. Si l'on s'en tient aux chiffres, une baisse de 4 % des crédits alloués à l'audiovisuel public est programmée. Des économies, y compris de structure, sont demandées à toutes les entités du secteur à hauteur de 544 millions de francs.

Le partage de l'effort, il est vrai, semble inégal et arbitraire. Plus sévère avec les petits qu'avec les puissants.

La commission des finances a donc adopté sur ma proposition un amendement qui, dans un souci d'équité, vise à rétablir un minimum d'équilibre entre les coupes demandées à la SEPT-Arte et à La Cinquième. Alors que l'audit diligenté par le Gouvernement relevait la qualité de la gestion financière de La Cinquième, le projet de loi de finances imputait à cette même chaîne la plus importante des réductions budgétaires affectant un organisme : moins 8,7 % !

Cet audit, que j'avais appelé de mes vœux et qui a débouché sur l'élaboration d'un volumineux document que l'on nomme désormais rapport Bloch-Lainé, est la référence en matière d'organisation de notre audiovisuel. Le Gouvernement dispose, pour la première fois depuis longtemps, d'une réflexion qui devrait lui permettre de définir un plan de cohérence globale du secteur.

Le présent projet de budget trace l'esquisse d'un tel dessein même si d'autres textes législatifs devront impérativement intervenir pour que s'engage une véritable rationalisation des structures qui garantisse une plus grande efficacité aux moyens mis à leur disposition.

En esquissant un schéma définitif qui viserait à terme la constitution d'une sorte de « BBC à la française », la mission d'audit a voulu « frapper fort ». Je n'ai rien contre une telle ambition. Je viens d'effectuer une mission en Grande-Bretagne afin de voir ce qu'il en est exactement de la télévision publique outre-Manche. J'ai observé le fonctionnement des chaînes britanniques, interrogé leurs responsables : à la vérité, je suis sceptique quant aux possibilités d'agréger dans un ensemble comparable une partie de notre audiovisuel public, en tout cas à court terme.

La BBC est une grande dame, avec ses éminentes qualités et ses travers, bénéficiant au sein de l'opinion d'une légitimité inégalée en Europe. Rien ne serait pire que de prétendre aujourd'hui regrouper à tout prix ce qui existe chez nous sans réformer préalablement et en profondeur chacune des composantes de notre secteur public. D'ailleurs, agrégé dans un tout unique et massif, ce ne serait même pas la BBC puisque Channel 4 est, en Grande-Bretagne, une chaîne publique distincte qui ne relève pas de la BBC.

Quant au financement mixte – redevance-publicité – cher à France 2 et France 3, l'expérience britannique nous démontre qu'il ne saurait constituer un principe intangible. Car même dans un système de mixité du financement, une organisation foncièrement différente reste possible. Ainsi, la BBC ne vit que des seules ressources publiques, alors que Channel 4, autre entité publique dont le succès est flagrant, se finance exclusivement au travers de la publicité. On voit que le champ de la problématique financière de l'audiovisuel public est loin d'être épuisé.

La complexité de notre système explique ses faiblesses. Les hésitations depuis toujours de l'État actionnaire éclairent mieux encore les errements dénoncés par votre rapporteur l'an passé. Après la publication aujourd'hui de mon rap-

port pour 1997, l'affaire dite des « animateurs-producteurs » est close pour ce qui me concerne. C'est à la Cour des comptes et, éventuellement, à la Cour de discipline budgétaire de lui donner les suites qu'elle mérite éventuellement.

J'ai jugé convenable, mes chers collègues, de vous faire part dans ce rapport, de mes constatations sur les conditions de renégociation ou l'abandon de certains contrats parmi ceux qui avaient choqué l'opinion. De même, il m'a paru normal d'obtenir de France Télévision des précisions chiffrées sur les compensations indemnitaires qui ont été consenties aux membres de l'ancienne équipe de direction dont on ne sait d'ailleurs s'il convient de la considérer comme démissionnaire ou licenciée de fait.

S'agissant du premier bilan de la nouvelle direction, il est prématuré – c'est presque outrepassant – de formuler toute appréciation tranchée. Ce qui devait être rapidement fait a, semble-t-il, été mené à bien. L'information, la fiction de qualité et le documentaire sont les trois domaines à partir desquels sera jugée demain l'évolution de France 2. C'est donc dans les prochains mois que l'on devrait commencer à percevoir ou non un réel changement pour une chaîne dont le budget global est strictement reconduit en 1997 à 4,8 milliards de francs, celui de France 3 progressant de 5 %.

Sans anticiper sur le projet de loi que le Gouvernement devrait prochainement nous présenter et qui traitera de certaines questions essentielles, je souhaite à préciser qu'il ne convient certainement pas d'enserrer plus encore France Télévision dans un carcan de contrôles externes ou internes. En la matière, ils existent tous. Il suffit simplement de les faire fonctionner. Les défaillances constatées sont le fruit d'un système avec lequel il convient de rompre : la désresponsabilisation des contrôles, la passivité des conseils d'administration ont produit dans l'audiovisuel des conséquences analogues à celles que l'opinion et le Parlement ont eu à connaître, par exemple, dans le système bancaire nationalisé.

L'audiovisuel public ne doit pas subir une hyper-réglementation. C'est de lignes directrices claires dont il a besoin pour conduire son développement. Pour autant, tant que le Gouvernement et le législateur n'auront pas exprimé ce qu'ils attendent du secteur public, nous continuerons à assister à ce dispendieux chaos. Ce qui est le cas, par exemple, avec le rôle, à ce jour non défini ; de France-Télévision au sein des bouquets satellitaires, ou encore des retards apparemment incompréhensibles pris dans le développement de la chaîne thématique « Histoire ».

La télévision publique aspire même à une plus grande liberté dans certains domaines. J'ai ainsi constaté que le monopole de TDF fait peser sur les chaînes des surcoûts qu'il convient de réduire afin de dégager des marges financières. C'est pourquoi, je proposerai d'anticiper de quelques années seulement une inéluctable dérégulation sectorielle et d'autoriser les chaînes à mettre TDF en concurrence pour l'essentiel des prestations que leur fournit cette filiale trop aisément prospère de France Télécom.

M. Laurent Dominati. Très bien !

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Si je ne suis pas certain de notre capacité à créer une « BBC à la française », je sais qu'il convient de ne pas commettre un coupable anachronisme en intégrant à France-Télévision un outil de production trop lourd.

C'est pourquoi, j'approuve pleinement le refus gouvernemental de succomber aux sirènes qui lui suggèrent avec empressement d'adosser la SFP à France-Télévision. La SFP dont le chiffre d'affaires actuel ne dépasse pas 700 millions de francs aura coûté aux contribuables plus de 2,4 milliards de francs de dotations publiques au cours des dix dernières années. Cette entreprise doit être privatisée, selon un processus clair et qui autorise la conduite d'un véritable projet industriel sous la responsabilité de repreneurs offrant toutes garanties en la matière.

J'aborderai maintenant la lancinante question de la fusion entre la SEPT-Arte et La Cinquième. J'appelais de mes vœux une telle initiative. Je demeure donc convaincu qu'il s'agit d'une réforme de bon sens. D'abord, parce qu'il sera mis fin à la situation ubuesque et sans équivalent au monde de deux chaînes publiques hertziennes contraintes de se partager un même réseau, pour des créneaux de programmation que l'on dit à vocation culturelle. Ensuite, parce que la fusion fait tomber les masques de ceux qui nous opposaient l'impératif diplomatique afin d'expliquer son impossibilité : tout cela n'était qu'un pitoyable leurre.

Chacune des entités nationales d'Arte disposait, dès l'origine, d'une grande latitude quant à son organisation interne. Pour preuve, le pôle allemand a d'emblée choisi une solution moins coûteuse que la formule française, en adossant aux chaînes publiques ARD et ZDF ce qui pour les Allemands n'est qu'un petit réseau confidentiel.

Je déplore que les pouvoirs publics n'aient pas fait preuve d'une concertation plus complète avec les directions intéressées. Cette erreur méthodologique risque d'hypothéquer le résultat escompté, lorsque l'on sait les difficultés pour ne pas dire plus qui ont marqué le fonctionnement du GIE qui devait habituer Arte et La Cinquième à travailler ensemble.

Pour ce qui intéresse notre budget, on attend officiellement de la fusion 142 millions de francs d'économie. L'objectif ne paraît guère crédible, du moins à court terme. Ne serait-ce qu'en raison d'une désynchronisation de la date d'adoption des budgets et de l'entrée en vigueur effective de cette fusion.

En tout état de cause, la fusion ne peut reposer sur une équivoque initiale : il ne saurait être question d'une absorption pure et simple de La Cinquième par Arte. Il convient d'être clair. Je récusé l'idée d'un OPA unilatérale qui viserait uniquement à capter au bénéfice de quelques-uns un savoir-faire qui, jusqu'alors, leur a fait cruellement défaut.

S'agissant de RFO, dont la crise identitaire perdure, j'estime qu'il faut rompre avec une politique de simple gestion des affaires courantes. Pour sa direction comme pour les personnels concernés, une révolution culturelle s'impose. A défaut, la question de l'utilité de l'entreprise mériterait d'être posée. D'autres qu'elle sont capables de faire mieux et à moindres frais.

Le ratio coûts-avantages est en effet peu convaincant : RFO absorbe annuellement 1,2 milliard de fonds publics, soit environ 13 % du produit de la redevance, pour 3 % de la population française. Quant à l'impact de RFO sur la francophonie périphérique dans l'océan Indien ou les Caraïbes, force est de constater que, là encore, les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. Sur ce point, il serait injuste d'accabler RFO : cette situation traduit simplement l'un des nombreux dérèglements de l'audiovisuel extérieur, dont la réforme est annoncée sans que l'on en comprenne d'ailleurs pour l'instant les contours et les véritables objectifs.

Ces désordres ont, hélas ! un prix. Je dois rappeler que RFO, RFI, TV5, CFI et quelques autres interventions audiovisuelles à vocation internationale coûtent, bon an mal an, quelque 2,5 milliards aux contribuables ! Je m'interroge d'ailleurs sur le sort réservé à toute proposition réformatrice dans ce triangle des Bermudes administratif.

Par exemple, M. Francis Balle, ancien membre du CSA et bon spécialiste de la question, a remis, cette année, un rapport au ministre des affaires étrangères : nul ne sait ce qu'il est advenu, ni du rapport, ni des propositions de réforme qu'il avait formulées.

RFI, dont la nouvelle direction est en place depuis à peine une année, semble vouloir prendre certaines initiatives. Avec un budget de 740 millions de francs dont 40 % sont consacrés aux coûts de sa diffusion, la radio internationale sait qu'elle ne peut tout faire à la fois mais qu'elle se doit de mettre en œuvre un plan de reconquête face à ses grands concurrents étrangers. Son rachat de la participation de la SOFIRAD au capital de RMC-Moyen-Orient devrait se traduire rapidement par un redéploiement de l'influence française dans cette région.

Radio France, dont le budget pour 1997 progresse de 1,4 %, a, elle aussi, quelques idées de développement. Certains gains d'audience témoignent même de la valeur de ses programmes. Mais les coûts de fonctionnement restent élevés. Si la création d'une radio-jeune doit voir le jour, des marges devront être dégagées pour son financement au travers d'économies drastiques dans d'autres secteurs trop habitués à vivre de largesses budgétaires.

Pour en terminer, j'évoquerai les aides à la presse écrite. Les perspectives sont en la matière préoccupantes, non en raison de la situation du secteur, qui confirme un redressement amorcé dès 1994 concernant même la presse quotidienne nationale ; contrairement à une idée reçue, cette composante enregistre en effet une hausse de 2,4 % de son chiffre d'affaires et une croissance voisine de 10 % des abonnements. Or les aides directes sont à peine reconduites au niveau des crédits disponibles en 1996, après annulation, soit 230 millions.

Quant aux aides indirectes, leur caractère hétéroclite rend toute comparaison difficile d'un exercice à l'autre. Toutefois, l'aide postale, qui est au cœur du dispositif, connaît une évolution inquiétante : une réévaluation des tarifs de 50 % en cinq ans fera peser sur la distribution une augmentation annuelle de 9 %.

Les abonnements publics à l'AFP régressent également, ce qui hypothèque les perspectives d'adaptation de l'agence dont le statut, hérité d'une loi de 1957, ne correspond plus au contexte concurrentiel international.

Ces mesures sont mal ressenties. Par ailleurs, l'annonce de la remise en cause de la fiscalité des journalistes et de certaines autres professions de presse a provoqué l'émotion que l'on sait. La conjugaison de ces paramètres fragilise l'économie du secteur. Répondant sur ce sujet à un de nos collègues, le ministre des finances a bien voulu admettre qu'une réflexion se poursuivait pour atténuer les effets de ces mesures. J'ai reçu de mon côté du ministre du budget l'assurance que des mesures d'atténuation interviendront avant le terme de la discussion budgétaire. Peut-être pourrez-vous, monsieur le ministre, nous éclairer sur ce point dans un instant.

Avec ces réserves, la commission des finances a approuvé conformément à la proposition de son rapporteur, les crédits budgétaires de la communication, ce que je vous propose de faire à votre tour. *(Applaudissements*

sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Christian Kert, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est dans la perspective d'une société plus responsable dans sa communication que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a abordé l'examen de ces crédits.

Ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, que, cette année, j'établis dans ce rapport une sorte de parité entre l'audiovisuel et la presse écrite, car nous observons depuis quelques années combien l'écrit marque le pas face à l'image. Nous avons estimé que le ministre chargé à la fois de la culture et de la communication devait avoir, à cet égard, une véritable préoccupation d'avenir.

Notre réflexion s'est orientée autour de deux grands pôles : l'audiovisuel et la presse écrite.

Le grand pôle de l'audiovisuel : sens de l'économie et réalisme marquent votre projet de budget, mais ces qualités n'empêchent pas certaines questions que je rappelle très rapidement.

D'abord première question, les économies demandées permettront-elles de poursuivre les missions assignées au service public ? Laissez-moi préciser que les exigences de rigueur, qui animent l'ensemble de la politique budgétaire, justifient pleinement que l'on demande à l'audiovisuel public de rechercher des économies et de rationaliser sa gestion, comme l'a fort bien dit le rapporteur spécial Alain Griotteray. Cependant les économies prévues vont plus loin puisqu'elles présupposent, en quelque sorte, des réformes de structures qui ne sont pas encore réalisées, notamment la fusion Arte-La Cinquième, et une transformation profonde des méthodes de travail de l'ensemble des sociétés.

La commission s'est donc interrogée sur la faisabilité de ces économies et sur le caractère réaliste des budgets qui doivent les assumer. Pour France Télévision, les économies sont inégalement réparties entre France 2 et France 3. Déjà, les économies demandées à France 2 ou au-delà de celles réalisées grâce à la révision des contrats des animateurs producteurs, révision à laquelle Alain Griotteray faisait allusion. Passée la remise à plat des frais, coûts et gros achats, il sera indispensable de faire des économies sur les programmes alors même que, pour des raisons publicitaires, la chaîne devra chercher à améliorer son taux d'audience. Ajoute à la complexité le fait qu'une programmation se prépare bien en amont – une fiction demande dix-huit mois de préparation – et que, pour cette chaîne d'information et de divertissement, faire machine arrière en quelques semaines, en assurant une qualité identique, ne sera pas chose aisée. Cette remarque vaut aussi pour France 3 pour qui les économies demandées en 1997 vont inmanquablement se traduire par une pause dans la régionalisation, alors qu'il s'agit de la force et de la vocation de la chaîne, de sa culture, véritablement. Pourrez-vous veiller, monsieur le ministre, à ce que cette pause dans la régionalisation – à laquelle nous tenons – ne se traduise pas par un recul de cette télévision de proximité ?

Les économies réclamées à Radio France sont, en comparaison, moins importantes, à l'exception de la suppression de la diffusion de France Inter en ondes

moyennes, mais elles pousseront la société à améliorer sa gestion et à accroître les synergies entre les différentes chaînes. Reste une crainte : Radio France aura-t-elle les moyens véritables de lancer sa chaîne jeunesse, sorte de radio service, lien à la fois pratique et ludique entre les jeunes auditeurs et un service public responsable ?

Enfin le budget prévoit 150 millions de francs d'économies pour La Cinquième et Arte. Entre autres problèmes se pose celui de l'équité : en regard des budgets de 1996, les économies demandées dans le cadre de la fusion sont plus importantes pour La Cinquième que pour Arte. Si des raisons militent pour dire qu'il était difficile de traiter les deux chaînes de façon comparable, je suis en plein accord avec mon collègue Alain Griotteray pour estimer qu'il y a quelque chose de profondément injuste à faire supporter à une chaîne saine et bien gérée des économies proportionnellement plus lourdes, sauf à penser que l'équité n'est pas une valeur comptable.

Enfin le projet prévoit, toutes sociétés confondues, plus de 100 millions d'économies sur les frais de diffusion.

J'appelle, monsieur le ministre, votre attention sur le fait que ces économies supposent une renégociation des contrats passés avec TDF qui, grâce à sa situation de monopole, se trouve en situation d'exiger des coûts de dédit et de résiliation relativement importants. Ainsi, paradoxe, Radio France, pour l'arrêt de la diffusion de France Inter en ondes moyennes, se voit réclamer une indemnité de rupture de contrat supérieure à l'économie attendue de la mesure. C'est Ubu dans les communications ! Il est vrai que seules des réformes de structures seront capables de générer des économies d'échelle, d'éviter les doublons et de rentabiliser les investissements.

Toutefois, il ne faudrait pas voir les chaînes se trouver prises en fin de compte entre deux solutions également dommageables : sacrifier leur politique de programmes pour respecter les objectifs budgétaires ou bien préserver leur ligne éditoriale et se retrouver en déficit. Permettez moi de rappeler que, malgré l'affaire des animateurs-producteurs, France 2 n'a pas eu à faire appel ces dernières années au déficit.

Deuxième grande question : la fusion entre la Sept-ARTE et la Cinquième peut-elle se faire dans le respect de chacune des deux chaînes et préfigurer une holding de l'audiovisuel en France et d'un pôle audiovisuel extérieur ?

L'idée de rapprocher les deux chaînes n'est pas nouvelle et a été souvent exprimée ici. Le GIE créé en 1994 correspondait à cette logique, mais il fut manifestement insuffisant. Vous avez très clairement dit, monsieur le ministre, les avantages d'une telle fusion, tels qu'ils se dégageront du texte que vous nous proposerez au printemps. Sans anticiper sur ce débat et en restant dans le cadre budgétaire, plusieurs écueils nous paraissent devoir être évités si nous voulons que cette fusion s'opère sans détruire ce qui est déjà en place.

Premièrement, la nouvelle société devra respecter les spécificités des deux programmes. Un subtil équilibre devra donc être trouvé entre indépendance et collaboration.

Deuxièmement, la nouvelle société devra respecter le traité franco-allemand fondateur d'Arte. Je vous rappelle à cet égard que M. Pfeifer a estimé récemment que la fusion menaçait l'autonomie d'Arte et s'est insurgé contre la réélection de M. Jérôme Clément à la présidence d'Arte, contraire selon lui aux statuts fondateurs.

Troisièmement, la nouvelle société devra conserver l'acquis en termes d'exigences de gestion et de succès de programmes de La Cinquième qui, en dix-huit mois, a conquis 5 % de parts de marché.

Cette fusion, ce budget peuvent ils servir l'idée de la construction d'une holding de l'audiovisuel public en France ? Certes, il n'est pas question de recréer l'ancienne ORTF, quels que soient par ailleurs les immenses services qu'elle a rendus, mais de donner au secteur public suffisamment de force et de surface financière pour affronter les défis qui s'annoncent. Restent à définir des problèmes aussi forts que celui de la présidence de la holding, de ses pouvoirs et des modalités d'exercice de son contrôle.

Disons enfin que cette plus grande cohérence servirait également la constitution d'un pôle public de l'audiovisuel extérieur dont la nécessité se fait sentir. Faire un pôle de télévision extérieure avec tous les opérateurs actuels en le complétant par une télévision d'information, voilà quelle serait, à grands traits, l'idée. Nous l'acceptons volontiers. Reste à savoir si ce pôle s'adosse ou non à France Télévision.

Troisième grande question, le secteur public de l'audiovisuel doit servir d'exemple à un retour à l'éthique de la télévision. Cette fois, monsieur le ministre, il s'agit non pas d'une question, mais d'une exigence de société. Certes, nous n'avons pas l'habitude de nous mêler ici des contenus, mais les parlementaires que nous sommes sont trop interpellés pour se taire. Vous le savez bien, aux heures de grande écoute, on tue, on massacre, on viole sur nos écrans dans une sorte d'indifférence générale, celle de tant de parents qui ont baissé les bras, celle des jeunes, habitués et même parfois demandeurs de ces spectacles. Les fictions ne sont d'ailleurs pas les seules en cause. Nos journaux télévisés mettent en image toutes les horreurs et les misères du monde, mais, dans le domaine de l'information, on peut penser que ces images servent la sensibilisation et la mobilisation des peuples, solution ultime pour faire réagir les dirigeants.

Vous venez de mettre au point un système de codification de la violence et nous y sommes favorables, mais nous devons exprimer une double inquiétude.

D'une part, si l'effort pédagogique d'accompagnement n'est pas suffisant, on risque d'obtenir l'inverse de l'effet escompté et de voir une partie des téléspectateurs se diriger d'office vers les programmes classés comme étant les plus violents.

D'autre part, on peut se demander si cette classification de la violence n'est pas en réalité un recul supplémentaire dans l'éthique des programmes. N'est-ce pas, en effet, reconnaître que la société a définitivement accepté le principe de la violence sur ses écrans ?

Le second grand pôle autour duquel notre réflexion s'est orientée est celui des aides à la presse écrite. Ou comment aider l'écrit face à l'image ? Malgré les bons résultats rappelés par le rapporteur de la commission des finances, depuis quelques années, la presse écrite se trouve fragilisée non seulement par des difficultés économiques récurrentes, mais également par un changement culturel profond se traduisant par un recul de l'écrit devant l'expression multimédia.

Pour répondre à ces difficultés, une série de mesures d'aide permettant une réadaptation du dispositif de soutien fut arrêtée sous l'appellation de plan Sarkozy, dont l'application se poursuit. Diverses mesures sont venues alourdir la gestion des entreprises de presse : la refonte des règles du transport postal la hausse de 20 % du coût

du transport par la SNCF ; la contraction de certaines aides ; l'accroissement de deux minutes des écrans publicitaires de TF 1 et de M 6,...

Mme Frédérique Bredin. C'est scandaleux !

M. Christian Kert, *rapporteur pour avis.* ... et la suppression sur cinq ans de l'abattement supplémentaire de 30 % accordé aux journalistes pour leurs frais professionnels. Vous le savez, monsieur le ministre, s'il n'est pas question pour nous de plaider pour une injustice fiscale dans la recherche d'avantages dépassés, il nous faut bien admettre que cette mesure répondait à une logique d'aide à la presse et qu'il faudra bien compenser le surcoût que représentera pour les entreprises de presse le rattrapage de ces 30 % auprès de leurs journalistes.

S'il ne nous appartient pas dans un rapport d'apporter des solutions, du moins permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, sur quoi vous serez attendu, dès cette année et pour les années qui viennent, par la presse écrite.

La remise à plat des aides à la presse est plus que jamais une nécessité et doit s'orienter vers un nouveau système qui relèvera plus de l'incitation économique que de la subvention. Trois thèmes majeurs : profiler les grandes lignes d'évolution de la presse écrite pour les vingt-cinq prochaines années ; déterminer les points centraux sur lesquels l'intervention de la puissance publique est une nécessité ; s'accorder sur les dispositifs les mieux adaptés pour faire basculer dans le bon sens l'économie du secteur.

Enfin, monsieur le ministre, pour aider la presse et l'aider mieux, il y aurait une possibilité : mieux utiliser la taxe sur la publicité audiovisuelle dont – je vous le rappelle – le Parlement avait expressément souhaité que le produit alimente le fonds d'aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale. Or, l'augmentation du produit de cette taxe, importante depuis sa création en 1982, vu l'augmentation du marché publicitaire, n'a pas été reportée sur le fonds d'aide. Sur les montants de ces dernières années et sur celui estimé de 1997, soit 50 millions de francs, on estime que la moitié est retenue par l'Etat. S'il est trop tard cette année pour modifier la taxe et la transformer en taxe parafiscale, en revanche, vous pourriez, monsieur le ministre, soit vous engager à assurer son affectation intégrale à son objectif original, ce qui permettrait de compenser une partie de la charge supplémentaire induite pour les entreprises de presse par la suppression de l'abattement de 30 %, soit proposer au Sénat la transformation de cette taxe en taxe parafiscale, durant la discussion de la première partie du budget, transformation qui aurait pour effet de garantir son affectation intégrale.

Sous ces réserves et propositions, monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a approuvé votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre, le droit à la communication est devenu de nos jours un des droits de l'homme essentiels. Le pluralisme lui est consubstantiel. Or le projet de budget méconnaît cette exigence *sine qua non* de la démocratie. De grands groupes privés se partagent le paysage audiovisuel, contrôlent la plupart des stations de radio, concentrent

les titres de presse. Les difficultés de la presse réputée « d'opinion » – mais est-il une parution qui, de quelque manière, ne le soit ? – témoignent des dangers croissants que connaissent l'objectivité et le pluralisme de l'information.

Voilà la réalité de l'audiovisuel et de la presse que le Gouvernement, à l'instar de Tartuffe, ne saurait voir. Qui se veut citoyen attend des médias qu'ils rendent compte de ses préoccupations et de ses aspirations cependant que les multinationales et le Gouvernement, qui leur est acquis, veulent adapter la communication à la loi du profit et du conformisme, tout un chacun y trouvant son avantage.

J'ai eu l'occasion depuis de nombreuses années et à diverses reprises de dire que la SFP était la pierre angulaire de la volonté publique en matière d'audiovisuel. L'acharnement du Gouvernement à privatiser « à la husarde » la SFP est de plus en plus pernicieux. Il semble tout de même que l'opération de « copains et coquins » prévue à l'origine ait été mise à mal par la mobilisation des personnels et des 10 000 signataires qui se sont rassemblés pour que vive la SFP publique. La SFP, dont il est superfétatoire de rappeler ici la créativité, mérite mieux que le malmenage d'un Butler, de Havas et de la Générale des Eaux, mieux qu'une recapitalisation maléfique pour l'emploi. Irez-vous, monsieur le ministre, expliquer votre position ce soir, au théâtre de Chaillot, devant un aréopage unissant tout ce que la France compte d'artistes, de techniciens et d'élus attachés à la SFP ? N'est-ce pas une logique similaire qui vous guide lorsque vous voulez privatiser Thomson Multimédia à l'heure du multimédia et d'Internet ?

Je trouve très grave la décision que vous prenez de réduire l'activité production de France 3, alors que l'accueil des téléspectateurs est très favorable. Je déplore que vous fassiez une pause dans la résorption des zones d'ombre qui empêchent actuellement les habitants de l'Est de la France, en particulier, de recevoir Arte et La Cinquième. Je suis surpris que vous ne détailliez pas les 50,6 millions de francs d'économie que vous exigez de l'INA, de RFO, de Radio France, de RFI et de France 3.

Votre budget pour 1997 est-il à la hauteur des ambitions que vous affichez pour l'audiovisuel public ? Je ne le pense pas. Il y a une réduction de 4 % des ressources publiques. Vous vous félicitez de la stagnation de la redevance, mais, dans le même temps, vous n'avez rien fait pour que l'Etat déploie ses efforts pour rembourser les exonérations qu'il décide. Vos seules solutions miracles sont l'augmentation de la publicité et – je vous cite – « des efforts d'économies sans précédent qui engagent des réformes de structure indispensables ». S'il y a eu en partie une moralisation des contrats avec des producteurs animateurs, convenons que la course effrénée à l'audimat expose à des dérapages malencontreux. Honnie soit la privatisation de TF1, ses œuvres et ses pompes !

J'ajoute que la création d'un fonds de garantie de 180 millions d'écus, pour la production cinématographique et télévisuelle voulu par le Parlement européen, va dans le bon sens : encore faut-il que cet argent aille aussi aux producteurs publics.

Qui produit 500 000 heures de programmes, qui a créé plusieurs radios locales et nationales en n'augmentant son budget que de 43 % en dix ans ? C'est Radio France qui ne fait jamais appel à la sous-traitance ou à des prestations extérieures, mais produit tout en interne – le président Boyon nous l'a confirmé le 22 mai dernier au

cours de son audition. Radio France est riche de la diversité de ses programmes et de ses stations ; je souhaite qu'il en soit ainsi longtemps.

Nous sommes favorables au projet de création d'une radio pour la jeunesse par Radio France. Il me semble indispensable que la radio publique permette à un public jeune de découvrir de jeunes talents. Au moins, sommes-nous assurés que ce nouveau média respectera les 40 % de diffusion d'œuvres françaises sur ses ondes.

Exprimerai-je ma crainte, nourrie par certains départs de la grille de Radio-France et par les propos d'un collègue que je cite – il se reconnaîtra : « Quand un journal est engagé, il a le droit de contester les faits, mais l'audiovisuel public n'a pas ce droit » – une crainte de voir perdurer au fil des gouvernements la conception d'un audiovisuel public voix de la France 2. A quand l'éradication de cette conception ?

Alors que vous venez d'exposer au conseil des ministres un projet de loi – beaucoup de bruit pour rien, un replâtrage tout au plus – dont on augurait mieux, nous ne sommes point dépourvus de propositions alternatives. Elles s'appuient sur la création d'un pôle public intégré appelé France Télévision, regroupant France 2, France 3, La Cinquième, Arte, RFO, TV 5, Euronews et la SFP. On sait que ce pôle permettrait à la SFP de se développer, si dans le même temps vous acceptiez d'abroger les décrets Tasca sur les commandes obligatoires aux producteurs privés. Développer davantage encore les productions télévisuelles spécifiques qui font actuellement le succès de France 2 et de France 3, inciter La Cinquième et Arte à passer commande à la SFP, voilà la clé de la réussite.

Un autre argument plaide pour le développement de ce pôle public : l'adoption du rapport Tongue au Parlement européen voilà quelques semaines. « Ce rapport insiste sur une télévision publique indépendante des pouvoirs politiques et économiques, exigeante quant à ses contenus et qui ne renonce pas à son rôle civique de transmission des valeurs démocratiques », déclarait mon amie Aline Pailler à Strasbourg. Le rapport défend une vision offensive des télévisions publiques, lesquelles malheureusement ne se portent bien ou ne subsistent qu'en France, en Grande-Bretagne et en Finlande. L'accroissement de la demande de programmes sur le plan européen, quel que soit le support, hertzien, satellite ou câble, plaide pour des capacités accrues de productions publiques. N'est-ce pas le député européen RPR Guinebertière qui a mis l'accent sur l'insuffisance des moyens européens de production...

M. Louis de Broissia. Bonne référence !

M. Georges Hage. ... face à la déferlante de ce que j'appelle toujours les « américano-nippo-niaiseries » dont la violence n'est point le message le moins nocif ? Puisse la signalétique opportunément mise en place par le Conseil supérieur de l'audiovisuel en immuniser notre jeunesse !

Je m'opposerai à l'amendement de M. Dominati, qui propose que 20 millions passent du budget de RFO à celui de Radio France. Il me paraît dangereux de déshabiller l'un pour mal vêtir l'autre. Il faut au contraire que la télévision publique de l'outre-mer ait les moyens de faire face à une concurrence du privé qui, sinon, se trouverait privilégié.

Je m'opposerai également à celui de M. Griotteray qui, approuvé par la commission des finances, propose dans le cadre du regroupement d'Arte et de La Cinquième, de faire peser les économies davantage sur Arte que sur La

Cinquième, exposant Arte à une réduction de la contribution du partenaire allemand. Réglerait-on ici une querelle de mauvais joueurs aux dépens de Arte dont je dirai solennellement qu'elle constitue, tout comme France Musique et France Culture, un recours fidèle, un havre culturel pour l'auditeur et le téléspectateur en déshérence que je suis souvent ?

M. Jean-Jacques Weber. Le téléspectateur capable de la capter !

M. Jean Glavany. Il capte tout, M. Hage ! (*Sourires.*)

M. Georges Hage. « La radio annonce l'événement, la télévision le montre, la presse l'explique », disait Beuve-Méry. En ce projet, la presse serait-elle d'aventure mieux lotie ?

La mesquinerie fiscale était de mauvais augure, qui annonçait la suppression des abattements de 30 % s'appliquant aux journalistes et de 5 % aux ouvriers d'imprimerie astreints au travail de nuit – abattements qui relèvent, notons-le, du régime économique propre de la presse. Une presse où la précarisation galope, les CDD prolifèrent et le chômage s'étend. Tout le monde en convient : l'année sera difficile pour la presse écrite.

Vous prétendiez, devant la commission, soutenir le pluralisme. Mais vous diminuez de 25 % l'aide aux quotidiens régionaux à faibles recettes publicitaires, de 15 % celles à la presse régionale, départementale et locale que pénalisent aussi les faibles ressources publicitaires, du même pourcentage l'aide à la presse hebdomadaire régionale quand ce fonds a juste un an d'existence. Qu'est devenue la promesse du Gouvernement de doubler le fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires ? Nous avons pris acte des engagements de M. Sarkozy, mais pas vous, qui lui succédez !

Vous diminuez de moitié les aides à notre presse à l'étranger et par conséquent nuisez à la défense de notre identité culturelle. Enfin, vous achevez la besogne en augmentant dans les cinq ans les tarifs postaux de 50 %, sans tenir compte d'une différenciation tarifaire bénéficiant aux organes d'informations politiques et générales. Avez-vous songé qu'il y a des journaux à 30 %, parfois à 70 % d'abonnés ? Ce n'est pas l'aide au portage promis par le même Nicolas Sarkozy, que le Gouvernement a mis quelque dix-huit mois à honorer, qui remédiera aux dégâts causés par ces mesures-là.

Il est dans l'air du temps de remettre à plat le système des aides à la presse. Pour les moderniser ? Mieux les cibler ? N'est-ce point plutôt pour les remettre en cause ? Nous pourrions ensemble mettre bon ordre à quelques dysfonctionnements qui conduisent l'Etat à ne pas tenir ses engagements ou à laisser faire, par discipline libérale.

Comment se fait-il que le produit prélevé sur la publicité à la télévision soit trois fois supérieur aux sommes allouées aux différents titres, cependant que s'opèrent des transferts de ressources publicitaires de plus en plus importants de la presse vers l'audiovisuel, lesquels risquent de s'aggraver par le droit offert à TF1 et M6 de porter à six minutes la durée des coupures au milieu des films ? Il en coûtera, dit-on, près d'un milliard de francs à la presse.

Aucune négociation internationale ne s'attache à régler le problème de l'augmentation du prix du papier. Au début du mois de septembre, des journaux comme *La Croix* ou *L'Humanité* n'avaient pas perçu les aides attendues. Votre réponse que vous faites à mon ami Renar au Sénat, monsieur le ministre, est bien fallacieuse :

l'engagement des 50 % d'augmentation du fonds d'aide est antérieur aux difficultés d'*Info-Matin*, lequel, soit dit en passant, n'était pas éligible à cette aide.

Je ne prêche pas pour ma seule paroisse quand je constate la désaffection croissante des téléspectateurs à l'égard des spots ou quand je constate que *Le Figaro* avec six fois plus de lecteurs que *L'Humanité* perçoit soixante-dix fois plus de recettes publicitaires. *Quid* du droit à la publicité favorisant l'égalité, c'est-à-dire l'honnêteté du débat d'idée ?

Il vous revient constitutionnellement de vous opposer à l'emprise d'une oligarchie financière et industrielle de plus en plus omniprésente, pour ne pas dire prédatrice. Tous les journaux doivent-ils passer par les fourches caudines de la recapitalisation ?

Havas entre dans le capital du *Midi Libre*, après avoir pris le contrôle du *Point* et de *L'Express*. Ce groupe, présent dans *Nice-Matin*, *La République du Centre*, *La Montagne*, dans la presse hebdomadaire locale et dans la presse gratuite, s'est posé candidat à la reprise du *Progrès* et du *Dauphiné libéré*...

Pendant que l'endettement du groupe Hersant s'établit à hauteur de 3 milliards, des titres comme *Le Figaro*, *France-Soir*, *Presse-Océan*, *Nord-Eclair* sont secoués de turbulences. La prise de contrôle par le groupe Chargeurs de *Libération* contribue à accentuer ce phénomène de la concentration des médias.

Lors du cinquantième anniversaire du syndicat de la presse hebdomadaire, M. Chirac disait à propos du rôle de l'Etat et des aides : « Il n'y a là ni interventionnisme ni contradiction. Les aides à la presse sont des aides au lecteur lui-même. » Ces propos sont marqués au coin d'un souci démocratique, mais pendant ce temps l'Etat se désengage. Votre projet de budget en est un exemple révélateur. Comment ne point parler d'une volonté déliée de livrer la presse écrite, notamment la presse d'opinion, aux financiers qui déjà nous gouvernent ?

Parce qu'il y a une volonté pernicieuse de privatiser la SFP, de brader de Thomson Multimédia, parce que votre projet de budget abandonne la presse écrite aux turpitudes de la recapitalisation, parce qu'il manque – et c'est un euphémisme – d'ambition démocratique, le groupe communiste votera contre.

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la communication pour 1997 s'élèvera, si nous l'adoptons, à 17 milliards de francs, en augmentation de 1,2 % par rapport à 1996. Il est à noter que l'ensemble des ressources publiques pour l'audiovisuel public, dans un contexte – que les Français connaissent dorénavant bien – de maîtrise des dépenses, diminuera de 3,9 % ce qui induira, nous l'avons bien compris, un recours encore accru aux recettes de publicité.

Le budget du secteur public de l'audiovisuel traduit deux priorités de nature profondément complémentaire. La première, c'est la mise en œuvre de certaines réformes indispensables pour consolider le secteur public audiovisuel, et nous en reparlons de projet de loi de finances en projet de loi de finances ; la seconde, c'est un effort d'économies sans précédent, qui assurera la contribution du secteur de l'audiovisuel à la politique générale de réduction des déficits publics et de stabilisation des prélèvements obligatoires, politique voulue par M. le Premier ministre.

Dans ce projet de budget, un fait marquant : pour la première fois depuis longtemps, la redevance ne sera pas augmentée, puisqu'elle sera maintenue à 700 francs pour un téléviseur couleur et à 449 francs pour une télévision noir et blanc.

M. Jean-Jacques Weber. Vu la médiocrité des programmes...

M. Louis de Broissia. Le groupe du RPR soutient cette proposition. La redevance, il faut le souligner, impôt payé par tous est notoirement inférieure à certaines redevances perçues dans d'autres pays, comme en Allemagne.

Les radios et les télévisions du secteur public devront faire de fortes économies – 616 millions – et financer leurs projets de financement nouveaux par des efforts de gestion et des réformes de structures.

Nous nous réjouissons, monsieur le ministre, que les réformes décidées découlent tout droit du rapport de la mission d'audit, que vient de rendre M. Bloch-Lainé. Cela ne peut que satisfaire notre assemblée, attachée à ce que les réformes décidées aboutissent, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les réformes, on en parle depuis longtemps, le Parlement les demande.

La fusion de la Sept-Arte et de La Cinquième devrait permettre une économie estimée à près de 140 millions de francs. La commission des finances a adopté un amendement prévoyant un transfert de dotation de redevance. Nous aurons l'occasion d'en reparler et de dire ce que nous inspire cet amendement.

Pour France 2, des économies importantes – 205 millions de francs – sont dégagées ; nous nous en réjouissons. M. le rapporteur spécial ne l'a pas dit suffisamment fort.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Pas suffisamment fort parce que c'est insuffisant !

M. Louis de Broissia. La commission des affaires culturelles le demandait avec insistance depuis de nombreuses années. Ces économies proviendront principalement de la renégociation des contrats des animateurs producteurs et d'une meilleure gestion des stocks de programmes. Voilà qui prouve que le Parlement joue son rôle.

Un amendement de notre collègue Dominati propose également des réductions substantielles d'autres crédits de France 2 et France 3. Certains manifestent ici une certaine hostilité à l'égard du projet TPS ; pour sa part, le groupe du Rassemblement pour la République se montre beaucoup plus réservé. Je pense qu'il faudra néanmoins permettre à la télévision publique en 1997 de continuer à jouer son rôle dans la distribution comme dans la production numérique.

Sous réserve des économies inscrites par ailleurs, France 2 et France 3 pourront disposer de 20 millions de francs chacune dans le cadre de leur politique de développement dans le numérique. C'est un bon point. Dans le contexte de rigueur budgétaire, des économies seront réalisées grâce à des réductions d'effectifs, à l'abandon par Radio France de la diffusion en ondes moyennes de France Inter – près de 40 millions de francs, – au gel de l'extension du cinquième réseau, soit près de 10 millions de francs. Si la première décision est une bonne chose, monsieur le ministre, j'insiste sur le fait que la seconde est un mauvais point par rapport à des engagements pris par vos prédécesseurs pour réserver un sort équitable au service public de l'audiovisuel.

J'ai d'ailleurs reçu, après avoir interrogé le président d'Arte, une lettre dans laquelle on m'indiquait que, compte tenu du projet de loi de finances pour 1997, le redéploiement de La Cinquième-Arte ne se fera pas. Cela est contraire aux engagements pris depuis maintenant trois ans, dont je me souviens bien, étant déjà ici : lorsque La Cinquième a été créée, le Gouvernement s'était bien engagé à ce que le réseau couvre la plupart des territoires français.

Dans un univers budgétaire un peu embrumé, où les redéploiements budgétaires sont rares, les mesures nouvelles sont comme une lumière bien venue. Nous nous réjouissons du lancement par Radio France d'une radio pour les jeunes, qui représentera un investissement de 15 millions de francs. Nous nous réjouissons également, et moi-même tout particulièrement en tant qu'administrateur de RFI où, à ce titre, je représente notre assemblée, de voir prévue la dernière tranche du plan de développement des émetteurs à ondes courtes pour RFI, ce qui lui permettra de mettre en œuvre son nouveau programme d'information en continu. D'autres collègues parleront de l'audiovisuel extérieur, sujet pour nous également important.

Pour les aides à la presse, sont prévus 230 millions, montant comparable à celui de l'année précédente, comme l'ont signalé les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles. Encore ces moyens ne prennent-ils pas en compte les aides indirectes pour lesquelles les comparaisons sont difficiles. Notons également un bon point pour 1997, avec l'aide au portage des journaux.

Vous aviez également dit, monsieur le ministre, que de nouvelles adaptations de notre dispositif d'aides à la presse étaient nécessaires. Je partage ce point de vue. Nous avons reçu les représentants de la presse écrite. Ce n'est pas un sentiment d'inquiétude qu'ils éprouvent, mais bien un sentiment de colère, voire d'exaspération. Ils considèrent que l'évolution du régime économique de la presse écrite, de toute la presse, compromet son développement en France.

Tout cela exprimé, monsieur le ministre, le budget communication apparaît volontariste mais difficile. A terme, la France devra recentrer son intervention aux secteurs que notre pays considère comme essentiels. A ce propos, vous m'autoriserez à évoquer trois points particuliers.

Les réformes de structures sont engagées avec un peu de retard par rapport à la demande exprimée par les parlementaires. Ainsi en va-t-il de la fusion Arte-La Cinquième, puisque chaque mois qui passe en attendant que soit actée cette fusion empêche la réalisation d'économies et le déploiement de la nécessaire synergie entre ces deux chaînes présentes sur le même canal hertzien. Ainsi en va-t-il également dans l'audiovisuel extérieur, où un retard important est également pris. J'avais eu l'occasion, aux lieu et place de M. Kert, d'exprimer dans mon rapport pour le projet de loi de finances 1996 l'impérieuse nécessité d'avancer rapidement dans cette réorganisation. Enfin, d'autres réformes sur le financement des médias devront également voir le jour en 1997 ; faute de quoi, si le Parlement n'était pas écouté, nous nous retrouverions fin 1997 dans une véritable impasse budgétaire.

Permettez-moi, monsieur le ministre, mes chers collègues, de ne pas cacher la vérité à venir et de prendre, pour l'illustrer, deux exemples saisissants. Peut-on faire des économies par un meilleur recouvrement de la redevance télévision, en l'incorporant à la taxe d'habitation, en économisant les 400 millions de francs nécessaires

aujourd'hui pour gérer la redevance ? Doit-on entreprendre – et si je pose la question, c'est que j'y réponds positivement – un toilettage des lois, décrets et règlements concernant la publicité ? Il est grand temps : depuis que j'ai été élu, d'abord comme parlementaire d'opposition, puis comme parlementaire de la majorité, je n'ai vu voter dans cette assemblée que des textes restrictifs : publicité pour les campagnes électorales, loi Evin, loi Sapin. L'observatoire de la publicité, dont je n'ai aucune nouvelle, malgré mes relances, y compris auprès de M. le Premier ministre, qui nous avait été promis après le rapport que j'avais rendu sur la loi Sapin au nom de la commission des affaires culturelles n'est toujours pas en mesure de nous donner des indications précises.

Le Gouvernement, monsieur le ministre, et je suis là pour vous le dire, doit imprimer fortement sa marque dans la clarification de ce secteur, vecteur des médias, mais aussi vecteur de la consommation, point faible de l'économie de notre pays. Certains parlementaires proposent des redevances redistributrices, comme notre collègue Poniatowski qui suggère 1 % sur la publicité à la télévision...

M. Ladislas Poniatowski. 1,5 % !

M. Louis de Broissia. ... ou 1,5 %. Pour ma part, sans y être hostile, je préférerais une réflexion rapide et en profondeur sur une TVA plus incitatrice sur les médias et plus lourde sur le hors médias. Mais il faudra trancher, et non renvoyer de projet de loi de finances en projet de loi de finances cet irritant problème du maquis des règles publicitaires.

Enfin, le débat est engagé sur la télévision numérique, sur la distribution comme sur la production. La préservation de l'outil de production, public et privé, passe par la privatisation de la SFP, dont je me réjouis, contrairement au président Hage. Il est un bon signe de voir des groupes privés s'intéresser à cette reprise. La préservation de l'outil de production passe également par le maintien de l'exception culturelle française, à travers des quotas de production bien respectés par toutes les chaînes ; nous nous en réjouissons. Encore faudra-t-il, monsieur le ministre, mes chers collègues, et même vous, président Hage, ne pas ignorer les producteurs privés français. L'exception culturelle française à Moscou peut passer, sans que cela en coûte un centime aux contribuables, par *Hélène et les garçons*.

Le budget de la communication me donne enfin, monsieur le ministre, l'occasion de rappeler l'attachement du RPR, comme de tous les parlementaires, à la défense et au développement de la presse écrite. Le plafonnement des aides directes et le sentiment qu'aucune mesure n'est prise ne permettra pas à la presse d'opérer ses indispensables réformes de structure. Cela renforce son sentiment de grande inquiétude, voire d'exaspération. Le refus de revaloriser les annonces légales, qui ne coûtait rien aux contribuables, le report de dix-huit mois des cotisations sociales des porteurs, la suppression de l'abattement de 30 % des journalistes et de 5 % des ouvriers de nuit, l'allongement des écrans publicitaires sur TF 1, tout cela donne le sentiment qu'il y a urgence à agir.

Monsieur le ministre, le groupe du Rassemblement pour la République appuiera un budget qui va dans le sens que nous souhaitons, celui d'une meilleure efficacité, souci inscrit de façon évidente dans le projet de loi de finances, celui d'économies parfois imposées, parfois rudes, parfois même – doit-on le dire ? – présument des

efforts à accomplir : à cet égard, nous serions intéressés de connaître le calendrier du projet de loi sur l'audiovisuel récemment adopté par le conseil des ministres.

Nous souhaitons également qu'il n'y ait pas d'abandon des objectifs de production dans l'audiovisuel.

La presse écrite mérite un soutien appuyé et rapide puisqu'elle éprouve le sentiment de ne pouvoir courir à la même vitesse que ses concurrents européens.

Le groupe du RPR appuiera le projet de loi de finances comme il appuiera, dès que vous les proposerez, des réformes devenues indispensables sur les industries de la communication. Si ce budget préfigure le grand vent des réformes que nous attendons, nous nous en réjouissons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Jacques Weber. Vous ne parlez pas des 30 % !

M. Louis de Broissia. Si ! J'ai parlé des 30 % et des 5 %.

M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. La dialectique peut-elle casser des briques ? Je pense que vous vous souvenez comme moi de cette interrogation plaisante des années soixante-dix. C'est à elle que je pensais l'autre jour en commission, monsieur le ministre, lorsque nous vous écoutions défendre votre budget et j'y pense encore lorsque nous écoutons les représentants des groupes de la majorité expliquer que ce budget est un bon budget.

Il répond à la doctrine politique choisie par le Premier ministre, celle de la réduction budgétaire : mais on ne peut à la fois se réclamer de la légitimité de cette doctrine et considérer qu'elle aura des effets positifs secteur par secteur, lorsque les budgets sont en diminution comme c'est le cas aujourd'hui et que les conséquences lourdes sur les secteurs d'activité qui nous préoccupent.

Vous savez bien que ce budget n'est pas bon. Il va placer l'audiovisuel public dans une situation très délicate. S'il est dangereux pour la télévision et pour la radio publiques, il est franchement catastrophique pour la presse écrite.

Avec une baisse de 4 % des ressources publiques, le Gouvernement place le service public de l'audiovisuel dans une situation de faillite virtuelle, comme l'a d'ailleurs relevé récemment le CSA. Vous allez donc lui imposer de rechercher encore davantage de recettes publicitaires, et nous sommes là au cœur de la contradiction de votre politique. Ce budget va contraindre les télévisions publiques à accroître encore leur course à l'audience. Cela ne manque pas de sel lorsque l'on se souvient du débat qui avait conduit à l'éviction du précédent président de France Télévision, Jean-Pierre Elkabbach, sur la base des accusations de M. Griotteray. A l'époque, en effet, et je vous invite à relire les revues de presse, cette éviction était justifiée par la dérive commerciale de France Télévision, avec une course à l'audience sans limites. Faut-il en conclure que les propos tenus à l'époque n'étaient que de pure circonstance pour justifier l'éviction de M. Elkabbach ?

Mme Frédérique Bredin et M. Jean Glavany. Tout à fait !

M. Didier Mathus. En tout cas, c'est une question que l'on peut se poser aujourd'hui. Je me souviens très bien de cet accès de moralisme vertueux...

M. Jean Glavany. Faussement vertueux !

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. On verra ce que dira la Cour des comptes !

M. Didier Mathus. ... qui avait saisi les rangs de la majorité, dénonçant cette course insupportable à l'audience et à la recherche publicitaire. Or, aujourd'hui, vous placez le service public devant cette obligation.

Vous-même, monsieur le ministre, vous aviez déclaré il y a quelques mois que vous étiez favorable à un plafonnement des recettes publicitaires de France Télévision. Aujourd'hui, vous faites très exactement le contraire et vous poussez France Télévision à la surenchère commerciale. Où est la cohérence ?

M. Jean Glavany. Ne cherchez pas, il n'y en a pas !

M. Didier Mathus. Pour compenser la baisse des ressources publiques, on va contraindre France Télévision à augmenter ses recettes publicitaires d'environ 14 %, de 14 % à 17 % selon les calculs.

Mme Frédérique Bredin. C'est scandaleux.

M. Didier Mathus. C'est non seulement dommageable en soi – et on peut supposer en tout cas que ce n'est pas franchement compatible avec une amélioration de la qualité des programmes – mais c'est en plus pratiquement irréalisable. M. de Broissia vient en effet de rappeler dans quel contexte la ressource publicitaire risque de se raréfier. Une telle prévision ne tient pas compte de l'in-vraisemblable cadeau fait cet été par le CSA à TF1 en l'autorisant à porter la durée de ses écrans publicitaires de quatre à six minutes.

M. Louis de Broissia. C'est vrai.

M. Didier Mathus. La ponction effectuée sur le marché publicitaire est évaluée, selon les sources, de 100 millions à un milliard. On se situe donc vraisemblablement à 500 millions de francs, au bénéfice de TF1. Je serais très curieux de savoir comment, dans ces conditions, France Télévision pourrait réaliser une hausse de ses recettes de 14 %.

D'autres questions se posent sur les mesures d'économies envisagées par votre budget. Où sont les 142 millions de francs que vous espérez de la fusion entre La Cinquième et Arte ? Le rapport Bloch-Lainé parlait de 70 millions de francs. Il faudrait être un peu plus précis et dire très clairement où on va réaliser les économies.

Il y a trois ans, le Premier ministre de l'époque, M. Balladur, nous avait présenté La Cinquième comme la grande affaire de l'audiovisuel de la législature, en nous expliquant même qu'elle serait financée uniquement sur des dotations budgétaires, sans rien prendre à la redevance. La fusion de Arte et de La Cinquième est-elle justifiée ? On peut en discuter. J'observe tout de même qu'il y a un singulier changement de cap et que la majorité prescrit aujourd'hui une politique radicalement opposée à celle qu'elle a soutenue il y a trois ans.

M. Jean Glavany. Ils ne sont pas à une contradiction près !

M. Louis de Broissia. Ce n'est pas l'immobilisme !

M. Didier Mathus. Quant à la renégociation des contrats des animateurs-producteurs, censée générer 145 millions de francs, je voudrais faire part de mes interrogations sur la stratégie de France Télévision dans ce domaine.

Je me souviens, comme nous tous, du climat qui a précédé l'éviction de M. Elkabbach en raison de ces contrats d'animateurs-producteurs, dont je dénonçais régulièrement depuis plusieurs budgets le caractère anormal.

M. Louis de Broissia. Vous n'étiez pas le seul !

M. Didier Mathus. Nous étions nombreux, mais je l'ai fait souvent.

Aujourd'hui, la stratégie nouvelle de France Télévision, qui correspond sûrement à ce besoin de nouvelles recettes publicitaires, consiste par exemple à embaucher le seul animateur à avoir jamais été condamné dans ce pays pour incitation à la haine raciale.

M. Jean Glavany. C'est la moralisation !

Mme Frédérique Bredin. Eh oui, le changement !

M. Didier Mathus. Je m'interroge en tout cas sur une telle stratégie et, surtout, sur les leçons qui ont été tirées du débat né au moment de l'éviction de M. Elkabbach. Comprenez qui pourra. Moi, en tout cas, je ne comprends pas.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Ça ne m'étonne pas !

M. Didier Mathus. Vous prévoyez par ailleurs de transférer 400 millions de francs à la charge des collectivités locales pour l'entretien des émetteurs de TDF.

Mme Frédérique Bredin. C'est scandaleux !

M. Didier Mathus. On n'en a pas beaucoup parlé. C'est une façon peu élégante d'alléger la fiscalité nationale en alourdissant la fiscalité locale.

M. Jean Glavany. Quel transfert de charges !

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. C'est vous qui l'avez inventé.

M. Didier Mathus. Il s'agit en tout cas d'un souhait, et cela a été écrit à plusieurs reprises.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Mais ce n'est pas prévu. Si ça l'était, je l'aurais dit !

M. Didier Mathus. Votre budget, monsieur le ministre, aura également des conséquences graves pour la presse écrite.

Les aides directes à la presse baissent de 37 millions de francs. Il faut comparer avec les crédits consommés l'année précédente après la régulation budgétaire, répondez-vous. Effectivement, la régulation budgétaire a supprimé 37 millions de francs mais, de budget à budget, il manque aujourd'hui 37 millions de francs,...

M. Jean Glavany. C'est scandaleux !

M. Didier Mathus. ... au moment où la remise en cause de l'abattement de 30 % en faveur des journalistes revient à remettre en cause un système, justifié ou non, d'aides indirectes à la presse.

Les chiffres sont tout de même assez révélateurs : une diminution de 25 % pour les quotidiens à faibles ressources publicitaires, de 16 % pour la presse hebdomadaire, de 50 % pour l'expansion de la presse française à l'étranger. Une telle mesure, particulièrement funeste, portera un coup très dur à la présence culturelle de la France à l'étranger.

Jamais un budget n'aura mis un gouvernement face à ses contradictions d'une manière aussi brutale. Jamais il n'aura mis à ce point en évidence l'absence de choix et de grandes orientations.

Peut-être pouvons-nous expliquer la confusion généralisée par le fait que ce gouvernement ne semble préoccupé que par une seule chose : verrouiller politiquement le ser-

vice public de la radio et de la télévision (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)....

M. Louis de Broissia. Plus c'est gros, mieux ça passe !

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Il ne regarde jamais la télévision !

M. Jacques Baumel. Tout ce qui est excessif est insignifiant !

M. Didier Mathus. ... n'ayant manifestement que bienveillance à attendre du groupe Bouygues-TF1 aux pieds duquel tant de cadeaux ont été déposés depuis trois ans.

M. Louis de Broissia. Regardez en arrière, monsieur Mathus !

M. Didier Mathus. Je vais vous rafraîchir la mémoire, mes chers collègues.

M. Jacques Baumel et M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Nous aussi !

M. Louis de Broissia. « Taisez-vous, Elkabbach ! », c'était à quelle époque ?

M. Didier Mathus. Un ancien directeur de cabinet de M. Léotard à la tête de Radio France,...

M. Jean Glavany. Nous n'avons jamais fait cela, nous !

M. Didier Mathus. ... un préfet à celle de France Télévision, le parrain de la fille du Premier ministre à RFO, un ancien candidat RPR-UDF aux législatives à la tête de l'AFP. Vous n'avez rien négligé, messieurs !

M. Louis de Broissia. C'est énorme !

M. Ladislas Poniatowski. Vous êtes mal placés pour nous donner des leçons !

M. Jean Glavany. Donnez-nous des preuves !

M. Didier Mathus. Pourtant, cela ne suffit manifestement pas puisque l'un de nos collègues, au nom du groupe RPR, intime aux journalistes le devoir d'obéissance à la majorité, ce qui est singulier... Les vieux réflexes du gaullisme audiovisuel...

M. Jean Glavany. Et du giscardisme !

M. Didier Mathus. ... ont la vie dure.

Ainsi, après la normalisation de France Inter, c'est aussi bien à l'égard de France Info que de France Télévision que s'exerce la vindicte actuelle de la majorité.

M. Louis de Broissia. Vous n'êtes pas crédible !

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Il n'écoute jamais France Info ?

M. Didier Mathus. Vous confondez une fois de plus la température et le thermomètre. Rarement, toutefois, on aura vu un pouvoir menacer aussi clairement les journalistes que celui-ci. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

M. Louis de Broissia. C'est scandaleux de dire ça !

M. Didier Mathus. ... serait-ce par la voix du président de groupe parlementaire majoritaire.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. C'est inouï !

M. Didier Mathus. La question de la place du service public dans les bouquets satellites est posée. Je m'interroge, pour ma part, sur la place et le rôle de France Télévision dans le bouquet TPS.

Oui, le service public doit être présent dans l'avènement du numérique, il doit en être opérateur, mais pas à n'importe quelles conditions. L'argent du service public, c'est-à-dire en grande partie celui des contribuables, doit-il servir à conforter une société privée au détriment de quelques autres ? Est-il normal que cet argent, au lieu d'épauler les pôles de production français ou même européens, parte massivement aux USA pour enrichir les grands majors de l'industrie cinématographique américaine ?

M. Jean Glavany. C'est vraiment choquant !

M. Didier Mathus. Va-t-on faire payer deux fois le contribuable, par la redevance d'une part, et par la location d'un démodulateur ou l'achat d'une parabole, d'autre part ?

Enfin, que vient faire le service public dans ce mariage curieux entre les grandes entreprises spécialistes des marchés concédés et si révélateur des mœurs du capitalisme à la française ? Le service public, dans cette affaire, doit être présent partout ou nulle part.

Je trouve singulier qu'un pays comme le nôtre, au moment où se dessinent les enjeux, les alliances et les puissances de l'audiovisuel de demain, soit sans voix, sans exigences, sans orientations face au cartel de marchands d'eau, d'armes et de béton qui ont décidé ensemble de prendre le contrôle de ce secteur...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Et Berlusconi ?

M. Didier Mathus. ... et d'édicter leur loi aux pouvoirs publics. C'est une forme de renoncement qui pose question. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Bien sûr, vous nous annoncez un projet de loi, mais l'accroissement des pouvoirs du CSA, auquel nous sommes tous favorables, ne suffit pas à définir une politique, surtout lorsque l'on sait à quels errements a été parfois conduit le CSA, lui qui, cet été, a fait des cadeaux un peu incompréhensibles à TF1.

Où sont vos choix ? Quel service public de l'audiovisuel voulez-vous demain ? Quelles missions, quelle place lui assignez-vous ? Considérez-vous normal que la France soit le seul pays au monde à n'être doté d'aucun dispositif antimonopole ?

A ces questions, vous ne répondez pas, et non seulement votre budget ne permet pas d'y répondre mais il enfonce un peu plus l'audiovisuel public français dans un maquis de contradictions et de difficultés.

M. Jean Glavany. Tout à fait !

M. Didier Mathus. C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout le monde a un avis sur la télévision et l'on peut en avoir un sur la série *Urgences* programmée hier par France 2 ou sur le magnifique film américain consacré à la coupe de l'America diffusé par Arte. L'exception culturelle est, vous le voyez, bien défendue, notamment à la télévision publique. Car en réalité, mes chers collègues, c'est une certaine façon, « à la française », de traiter le service public et de traiter la communication !

Mme Frédérique Bredin. C'est de l'antilibéralisme !

M. Laurent Dominati. Pourquoi en France avons-nous une certaine différence, une certaine exception ? C'est, bien sûr, que nous sommes les plus intelligents ! Voyez les réussites : le Plan câble, TDF et les 14 milliards qui se baladent au-dessus de nos têtes, la mort d'une télévision privée...

M. Louis de Broissia. A quelle époque ?

M. Laurent Dominati. Et nous sommes le seul pays à avoir une chaîne hertzienne confiée à un opérateur privé et en crypté.

M. Ladislas Poniatowski. Quel cadeau !

M. Laurent Dominati. N'est-ce pas ?

M. Louis de Broissia. Ils sont amnésiques !

M. Laurent Dominati. Nous avons également eu l'intelligence remarquable – je dois l'avouer parce que les fautes ne sont pas d'un seul côté – d'avoir créé constamment des chaînes publiques sans bien en définir les missions. Et nous avons – merveille – un président pour deux chaînes, et deux présidents pour deux demi-chaînes ! Sur ce point, monsieur le ministre, le Gouvernement écoute l'Assemblée, ce qui permettra d'introduire un peu de rationalité dans la construction de ce service public.

On peut se féliciter de voir le Gouvernement s'inspirer des travaux de l'Assemblée, notamment de la commission des finances, puisque le projet de budget s'inspire des réflexions faites par l'Assemblée l'an passé, que ce soit pour la fusion de LA SEPT et d'Arte, que nous réclamons depuis un certain temps, simplement pour des raisons de logique, ou pour les économies sur les programmes, non pas sur la fiction ou sur les stocks, mais beaucoup plus sur des contrats scandaleux qui avaient été dénoncés l'année dernière par le rapport.

A ce moment-là, c'est vrai, on se moquait... Comme on se moquait du fait que l'on pouvait remettre en question le siège de France Télévision. Je regrette que l'on n'ait pas suivi dans ce domaine les recommandations de l'Assemblée, tant il apparaît clairement aujourd'hui que cette construction n'est peut-être pas opportune.

M. Laurent Dominati. De la même façon, nous sommes le seul Etat à avoir une société de production autonome financée par l'Etat depuis des années, une société qui perd de l'argent depuis des années. Pour que cette société fonctionne à peu près normalement dans un contexte de concurrence et de création, nous allons devoir la privatiser en payant près d'un milliard. C'est-à-dire ce que coûtent les cinq ou dix premières sociétés de production françaises ! Vous voyez à quel point il y a effectivement une exception française, mais elle n'est pas toujours en notre faveur.

Cela étant, nous n'avons pas à nous plaindre du budget actuel, dans la mesure notamment où vous vous êtes inspiré de nos remarques, ne serait-ce d'ailleurs que pour la stabilisation de la redevance, compte tenu du fait que le budget de la communication n'est pas isolé dans le budget de l'Etat et dans les prélèvements qui pèsent sur nos concitoyens.

L'exception française, mes chers collègues ? Il faudrait peut-être se demander pourquoi nous sommes à ce point différents, à ce point intelligents ! Je crois que c'est parce que nous sommes, en réalité, deux visionnaires. Nous avons notamment deux visions récurrentes, on vient d'en avoir un exemple à la tribune. Le service public va-t-il disparaître ?

M. Jean Glavany. Ce n'est pas une vision, c'est une l'interrogation !

M. Laurent Dominati. Cette question ressasse de temps en temps, parce qu'il y a des menaces sur le service public ! L'autre vision, c'est la main basse du pouvoir sur les médias, vision qui vient d'ailleurs d'être développée par l'opposition.

M. Jean Glavany. Vision ? Réalité !

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Quand les socialistes sont au pouvoir !

M. Laurent Dominati. Je vous propose de regarder cette réalité, mon cher collègue.

D'abord, le service public va-t-il disparaître ? Il y a, c'est vrai, un député – je me cite ! – qui a proposé la suppression de la redevance dans le cadre du débat fiscal. A partir du moment où l'on baisse les impôts, on peut choisir lesquels. Cela ne signifie pas, et je me réfère aux propos de M. Mathus concernant l'ancien premier ministre, M. Balladur, qui comptait financer La Cinquième par les dotations budgétaires, que l'Etat n'aurait pas à financer le service public. On peut très bien supprimer la redevance et continuer à financer un secteur public fort, à partir du moment où les missions sont définies, où la structure est forte. D'ailleurs, je vous l'ai dit très clairement, la redevance disparaîtra un jour ou l'autre parce que c'est un impôt archaïque. Je pourrais même vous indiquer un moyen de ne pas la payer, en toute légalité.

M. Louis de Broissia. Pas ici !

M. Laurent Dominati. La loi, c'est la loi, même si elle est imparfaite, mais nous reviendrons peut-être sur ce sujet dans le cadre d'un débat fiscal.

Cela étant, la suppression de la redevance ne signifierait pas la suppression du service public.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Exactement !

M. Laurent Dominati. Et pourquoi l'UDF n'entend-elle pas supprimer le service public ? Parce que la justification du service public, c'est de faire, notamment, ce que le privé ne peut pas faire.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. Laurent Dominati. Il y a déjà une chose, toute simple, que le privé ne peut pas faire : c'est d'assurer le pluralisme par la concurrence.

Car nous n'avons pas, c'est vrai, de groupe de communication suffisamment puissant et suffisamment armé pour créer une chaîne capable de faire concurrence à TF 1. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Or, il y a dans ce pays – je l'ai dit d'ailleurs avant vous – une particularité : c'est l'absence d'un vrai groupe de communication. Ceux qui s'intéressent aux médias sont des marchands d'eau, d'armes ou de béton, qui cherchent à diversifier leurs activités. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais cette situation ne date pas de l'actuel gouvernement. Alors, chers collègues de l'opposition, un peu d'humilité dans ce domaine ! Parce que les avantages concédés aux uns et aux autres, vous en êtes pour une grande part responsables !

Mme Frédérique Bredin. Ah non !

M. Didier Mathus. La privatisation de TF 1, ce n'est pas nous !

M. Laurent Dominati. Par conséquent, la première justification du maintien de France 2 est qu'il faut bien une chaîne qui assume son rôle de concurrente de TF 1, avec une dérive commerciale et publicitaire, pour avoir un certain équilibre.

Une autre justification du service public est d'avoir des programmes qui ne soient pas identiques à ceux du privé. J'entends par là des programmes éducatifs et culturels. Encore qu'on puisse se demander pourquoi, après tout, les chaînes privées n'en prennent pas leur part ! On pourrait très bien imaginer que, dans les conventions signées avec l'Etat, les chaînes privées soient soumises à des obligations en matière éducative et culturelle,...

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial, et M. Louis de Broissia. Bien sûr !

M. Laurent Dominati. ... ainsi que cela se passe dans d'autres pays.

Mme Frédérique Bredin. Voilà une « majorité d'idée » !

M. Laurent Dominati. Je regrette, pour ma part, que le CSA ne soit pas allé plus loin, car rien ne l'empêchait d'imposer, dans ce domaine, certaines contraintes aux chaînes privées.

Mme Frédérique Bredin. En effet !

M. Laurent Dominati. Autre point auquel l'UDF est attachée – ce n'est pas à proprement parler une divergence, mais plutôt un *leitmotiv* –, les programmes éducatifs et culturels doivent être diffusés sur toutes les chaînes publiques, et l'on ne doit pas réserver les programmes éducatifs à une chaîne, les programmes culturels à une autre, les jeux, sports et fictions aux deux autres chaînes.

Voilà pourquoi nous pensons que, même si elle juge nécessaire de revoir la question non seulement des structures, mais aussi celle des missions de service public, l'UDF continuera à défendre le service public.

Deuxième question : le pouvoir a-t-il repris en main les médias ? Grande question !

M. Jean Glavany. Ce n'est pas une question !

M. Louis de Broissia. C'est une obsession de l'opposition !

M. Laurent Dominati. Certains journaux ont effectivement titré : « Main basse sur les médias », ou « Les tentations du pouvoir ».

M. Jean Glavany. C'est Juppé qui a dit ça !

M. Laurent Dominati. J'ai même lu et entendu que c'était l'UDF qui avait fait main basse sur les médias !

M. Louis de Broissia. Et Rousselet ?

M. Laurent Dominati. Personne, dans les rangs de l'UDF, ne s'en était rendu compte, car, en regardant la télévision, nous ne nous étions pas aperçus que nous étions si bien traités !

Quelle surprise ! C'est donc l'UDF ! Et son porte-parole apprend, avec un certain bonheur, mêlé de doute, que c'est l'UDF qui a fait main basse sur les médias !

M. Jean Glavany. C'est Juppé qui dit ça !

M. Laurent Dominati. Mais vous avez une chance remarquable : l'UDF a pour tradition d'être impartiale.

M. Jean Glavany. Gouyou Beauchamps était le porte-parole de qui ?

M. Laurent Dominati. Et je constate bien l'impartialité des journalistes de France Télévision, de Radio-France et d'autres en ce qui concerne l'UDF. J'ai même le sentiment qu'ils sont toujours sinon très pertinents, du moins très « regardants » sur ce que fait la majorité.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Oui ! Il faut le dire !

M. Laurent Dominati. J'ai parfois l'impression que certaines chaînes sont restées dans l'opposition. Mais, après tout, nous sommes toujours pour le pluralisme. Cela ne nous gêne donc pas. Et, de toute façon, messieurs de l'opposition, la télévision ne fait pas l'élection. Vous en êtes la preuve : vous avez été battus malgré les contrôles que vous avez exercés ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Glavany. Et 1981, cela ne vous rappelle rien ?

M. Laurent Dominati. Si vous y tenez, mon cher collègue, on peut rechercher les noms de tous les présidents d'organismes de télévision. Vous verrez qu'ils sont tous socialistes !

M. Jean Glavany. Gouyou Beauchamps est, de toute évidence, un socialiste convaincu !

M. Laurent Dominati. J'ai la liste des noms dans mon bureau. Je vous la communiquerai si vous le souhaitez.

Mais, c'est vrai, nous ne sommes pas objectifs ! Nous, nous avons des opinions. D'aucuns peuvent le regretter. Je ne le regrette pas, pour ma part, même si je conçois que certains puissent critiquer Michel Péricard d'avoir une opinion !

M. Jean Glavany. C'est un dangereux gauchiste ! C'est bien connu !

M. Laurent Dominati. Un parlementaire qui a une opinion, c'est quand même extraordinaire !

La liberté d'opinion est une farce, disait Hannah Arendt, si l'information sur les faits n'est pas garantie et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat.

Alors, examinons les faits.

M. le président. Je vous demanderai de bien vouloir conclure, mon cher collègue.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. C'est intéressant, monsieur le président !

M. Laurent Dominati. Chacun peut avoir un avis sur ce que l'on voit. Et mon avis est que la télévision, même publique, n'est pas favorable à la majorité.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. C'est évident !

M. Laurent Dominati. Ce n'est là qu'un avis. Mais j'ai le droit de l'exprimer, même si, messieurs de l'opposition, vous pensez autrement.

Regardons ce qu'écrivent les journalistes qui ont effectué ces enquêtes, et d'abord « Main basse sur les médias ».

Dans *L'Événement du jeudi*, on peut lire que, selon Pierre Moscovici, porte-parole du parti socialiste, « ces nouveaux venus ne posent aucun problème à la gauche ». L'article poursuit : « Dans les couloirs de France 2, on dit que le PDG a été sermonné, raconte un journaliste. Je dois avouer, dit le journaliste, que les consignes ne sont pas encore redescendues jusqu'à nous. »

Voilà quel terrorisme fait régner l'UDF et en quoi consiste sa « main basse sur les médias » !

Dans *Le Monde* de samedi, sur les « tentations du pouvoir » concernant Radio-France, le journaliste est obligé de reconnaître : « Il n'y a pas de certitude d'une reprise en main politique. »

Beaucoup de bruit pour rien, mes chers collègues ! Car on peut toujours avoir des doutes. La réalité, c'est qu'il n'y a aucune reprise en main des médias. Certains le déplorent.

L'UDF, en ce qui la concerne, est totalement décontractée dans ce domaine, car elle pense que les journalistes feraient mieux de s'en tenir aux faits, que chacun est libre de se forger une opinion et que les Français sont assez intelligents pour démêler le vrai du faux.

En réalité, je crains que nos débats ne soient un peu trop « franco-français ». Alors qu'on assiste à de grandes manœuvres au niveau mondial, je crains que notre « exception française » ne soit un peu trop hexagonale.

En attendant le projet de loi que prépare le Gouvernement en vue de moderniser le secteur audiovisuel, qui a été bien abîmé par nos prédécesseurs, je vous dis sans aucun état d'âme, mes chers collègues, que le groupe UDF approuve ce projet de budget et qu'il le votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Ladislas Poniowski. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous parlerai, pour ma part, d'une parente pauvre de l'audiovisuel français : je veux dire l'action audiovisuelle extérieure de la France.

Tous ceux qui sortent de l'Hexagone et qui écoutent, à l'occasion, les radios et télévisions étrangères, constatent avec consternation à quel point la « voix de la France » est faible et modeste. Il est temps pour la France, compte tenu de l'actualité internationale, de reconquérir sa place dans le paysage audiovisuel mondial.

Voulez-vous quelques exemples ?

En 1989, l'action audiovisuelle extérieure de la France était au premier rang, à égalité avec l'USIA. Venaient ensuite la Grande-Bretagne avec la BBC, puis l'Allemagne.

Aujourd'hui, la BBC et l'Allemagne ont largement dépassé notre audience à l'étranger. Dans le seul secteur radiophonique, RFI, numéro quatre mondial derrière Radio-Moscou, BBC et Voice of America dans les années soixante, n'est plus qu'au douzième rang.

Comment en est-on arrivé à une telle situation ?

Soyons clairs : la raison majeure de cet affaiblissement ne tient pas à la qualité de ceux qui ont la responsabilité, partielle ou totale, de l'action audiovisuelle extérieure. Elle vient de l'inénarrable désordre dans lequel sont utilisées les compétences diverses et contradictoires – je pourrais citer quelques cruels exemples si j'en avais le temps. Une totale incohérence règne. Les structures sont complexes, inadaptées et, pour une large part, inefficaces.

La « voix de la France », si tant est que l'on puisse encore ainsi qualifier l'audiovisuel extérieur, ne se fait plus entendre que partiellement, dans un certain nombre de territoires.

Prenons, par exemple, l'Asie, qui est le continent du futur, par rapport à l'Afrique, qui est le continent du passé. En Afrique, nous existons, pour des raisons évidentes, que nous devons comprendre et nous devons y défendre nos positions. Mais pourquoi sommes-nous tellement absents en Asie ? Nous avons un immense rôle à jouer en Asie : promouvoir la francophonie ; aider les communautés françaises qui y sont implantées ; développer nos affaires dans ces grands pays du futur, car l'action culturelle accompagne l'action économique, et réciproquement. Or la « voix de la France » y est extraordinairement faible.

Ce n'est pas satisfaisant pour un pays qui se veut la quatrième puissance économique mondiale et qui poursuit le grand rêve d'une culture mondiale.

La promotion de notre langue, la diffusion de notre culture, la défense de nos intérêts, la place naturelle que la France a occupée jusqu'à ces derniers temps militent pour un effort exceptionnel. Je me tourne vers vous, monsieur le ministre, pour vous demander de contribuer à cet effort. C'est un problème d'intérêt national qui dépasse nos divergences politiques et nos désaccords hexagonaux. Et nous n'avons pas le sentiment – peut-être à tort – qu'on fasse actuellement un tel effort.

Certes, en 1989, on a créé un Comité audiovisuel extérieur de la France. Mais il s'est révélé, en grande partie, inefficace.

L'action audiovisuelle extérieure de la France doit procéder d'une réelle volonté politique, s'appuyant sur des autorités spécifiques. Il faut éviter une dispersion entre telle ou telle administration, tel ou tel ministère. Je le dis comme je le pense : l'omnipotence du ministère des affaires étrangères dans le fonctionnement du Comité audiovisuel extérieur n'a pas été très efficace. Le résultat a même été plutôt décevant. Il est temps de mettre un terme à la politique des petites autorités divergentes et des petites enveloppes quémandées par des opérateurs, à droite ou à gauche, auprès des responsables des diverses sources de financement. Les suggestions que l'on pourrait faire concluent à une réforme importante de cette partie de l'audiovisuel.

A ce propos, monsieur le ministre, j'aimerais connaître – même si, je le sais, vous n'y pouvez rien – quelle suite a été donnée à l'excellent rapport du professeur Francis Balle. On a l'impression que, après avoir été déposé au ministère des affaires étrangères, ce rapport n'a guère eu d'effets.

Quelle action voulons-nous mener pour la reconquête de certains théâtres culturels extérieurs ? Quelle volonté avons-nous de remédier à la médiocrité de certains programmes et d'améliorer leur qualité ? Quand je me trouve dans certaines villes à l'étranger et que je regarde TV 5, je ne suis pas toujours très fier d'être Français. En effet, TV 5, faute de moyens financiers, diffuse de vieux films. Et cette chaîne, fait parfois des choix très peu satisfaisants pour un Français. C'est ainsi qu'elle montre souvent le côté le plus misérabiliste et le plus décevant de la nation française. Ce n'est pas ainsi que l'on assure une présence culturelle et que l'on défend une action politique dans le monde.

Sans prolonger excessivement mon intervention, je tiens à faire plusieurs observations.

Le Conseil de l'action audiovisuelle extérieure de la France, qui existe depuis longtemps, doit être maintenant accompagné d'une action beaucoup plus efficace et précise. Il faut soit prévoir, comme certains le demandent, la possibilité de regrouper tout ce qui est audiovisuel en une seule *holding*, soit mettre de l'ordre et assurer une certaine cohérence, avec la radio, d'un côté, et un pôle de télévision, de l'autre. L'action audiovisuelle extérieure doit obéir à une logique cohérente.

Cet effort de cohérence passe par une réforme de ce qui existe. Les opérateurs, qui, pour l'essentiel, satisfont à leur mission, ne sont pas en cause, et je ne leur fais aucun procès. C'est plutôt le système qui est à revoir, et ce dans un souci d'efficacité.

Deux voies peuvent être envisagées. Il importe de ne pas rester dans l'équivoque et de faire un choix clair.

La première voie consiste à maintenir la séparation de la radio et de la télévision publiques extérieures, et à opérer un regroupement dans deux sociétés *holdings*.

La seconde voie consiste en un regroupement de la radio et de la télévision extérieures dans une société *holding* commune.

Ces deux solutions ont leurs avantages, mais il est urgent de traiter ce problème, afin de redonner à la radio et à la télévision la place qu'elles méritent. Cela me paraît non seulement utile, mais indispensable.

Comment se fait-il, par ailleurs, que la France commercialise si mal ses programmes à l'étranger ? Pourquoi, alors que notre production est très souvent remarquable, occupons-nous une si faible place dans le monde ? Pourquoi ? Parce que personne ne s'en occupe réellement, sauf un certain nombre de personnages qu'on a mis là beaucoup plus pour leur trouver une place qu'en raison de leur efficacité !

Autre vrai problème : il faut pénétrer sur les réseaux de télévision ou de radio nationaux et disposer de créneaux plus larges – ce que l'on pourrait obtenir par une politique d'échanges ou par une politique diplomatique plus poussées. Quand on se rend à l'étranger, on constate que des émissions de pays étrangers sont diffusées sur les réseaux nationaux de radio et de télévision. Or c'est beaucoup trop rarement qu'on y voit des programmes français. Pourquoi ? Probablement faute d'une action soutenue en ce sens.

J'aborderai brièvement un autre problème : la nécessité de mettre fin à la diffusion de scènes excessivement violentes à la télévision. Je n'insisterai pas sur certains faits récents, concernant notamment l'enfance, qui ont été abondamment commentés. Le caractère tragique de ces affaires nous impose de changer le système actuel.

Je sais bien que des dispositions ont été prises par le CSA. C'est un progrès indiscutable, mais à mon avis fragile, et ce pour trois raisons.

Premièrement, on ignore quels critères seront retenus pour déterminer la couleur des plaquettes qui apparaîtront sur l'écran.

Deuxièmement, les jeunes, dans la plupart des cas, se passent de l'autorisation de leurs parents pour regarder des programmes, pour la bonne raison que les parents sont absents ou retenus à leur travail.

Troisièmement, il est parfois très difficile à des parents d'imposer leurs vues à des adolescents.

Il faut certes essayer d'élaborer le système, mais encore faut-il qu'il soit appliqué. L'expérience réalisée au Canada est assez décevante. Aux Etats-Unis, où le Congrès a voté des dispositions très sévères, ce problème devient une « affaire nationale ».

Il faut se pencher sur cette question. La solution pourrait, me semble-t-il, consister à déprogrammer certaines émissions, de façon qu'elles ne soient pas diffusées à des heures de grande écoute. J'ai passé mon week-end à suivre attentivement toutes les émissions de la télévision française.

M. Patrice Martin-Lalande. C'est terrible ! (*Sourires.*)

M. Jacques Baumel. J'y ai vu vingt-six scènes d'assassinat et trente-quatre scènes de violence pendant ce week-end de Toussaint !

Croyez-vous vraiment que vous pouvez adresser ce type de message à la jeunesse et à la population françaises ? Il faut y réfléchir.

Certains parleront d'atteinte à la liberté de la création, d'ordre moral, de censure, diront que nous sommes des pères-la-pudeur. Que l'on me permette de leur répondre que les professionnels qui veulent gagner beaucoup d'argent avec de telles émissions et que les marchands de soupe n'ont pas de leçon de morale à nous donner.

Je sais, monsieur le ministre, que votre rôle est difficile, mais pensez à l'influence désastreuse d'un certain nombre d'émissions de télévision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Ladislav Poniatowski.

M. Ladislav Poniatowski. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, compte tenu du temps qui m'est imparti, je concentrerai mon intervention sur les aides à la presse, qui, cette année, sont à la fois plus urgentes et plus complexes.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, les titres de la presse ont engagé depuis cinq ans une quadruple opération de chirurgie lourde pour assurer leur survie : une refonte très coûteuse de leur appareil de fabrication ; un repositionnement fort de leur contenu rédactionnel axé sur l'investigation et les services de proximité ; une densification de leur distribution dirigée sur une proximité renforcée avec les lecteurs ; un renforcement urgent de leur capitalisation.

Je considère que, sur ces quatre fronts, le rôle de l'Etat consiste à accompagner les redéploiements par des aides structurelles, en les ciblant sur les solutions d'avenir. Mais le ciblage est particulièrement difficile cette année compte tenu de la multiplication des contraintes.

Des contraintes budgétaires d'abord. Elles vous ont évidemment obligé, monsieur le ministre, à procéder à des allègements de dotations, lesquels sont forcément contestés.

Des contraintes économiques ensuite. Elles sont liées à la stagnation des diffusions et à l'effritement des revenus publicitaires, qui bloquent le redressement rapide des marges de la presse. Et contrairement à certaines prévisions optimistes – notamment les chiffres de 1994 auxquels a fait tout à l'heure allusion M. le rapporteur spécial –, ces deux sources de revenus ne se redressent pas suffisamment vite. A cet égard, je citerai simplement deux chiffres symboliques.

La stagnation de la diffusion s'est malheureusement confirmée en 1995 pour la majorité des titres de la presse, à l'exception – heureusement pour eux – de ce que j'appellerai les « éternels », c'est-à-dire *Le Monde*, *Les Échos*, *Le Parisien* et *Ouest-France*.

L'effritement des chiffres d'affaires publicitaires s'est malheureusement poursuivi en 1996 pour la très grande majorité des titres : la baisse a atteint 10 % en volume pour la presse quotidienne nationale et 4 % pour la presse quotidienne régionale. La reprise constatée en 1995 ne s'est pas confirmée. Cette rechute risque de se prolonger en 1997 pour la plupart des titres de presse, faute de mesures d'audience suffisamment fines et actualisées ainsi que le réclament les annonceurs.

Des contraintes financières enfin. Etant donné leur sous-capitalisation persistante, de nombreux titres n'ont pas réussi à élargir leur tour de table. On observe en ce moment un certain nombre de regroupements.

Dans ce contexte « durci », certains aspects de votre budget, monsieur le ministre, provoquent des critiques totalement contradictoires. Certains éditeurs vous reprochent d'aller trop vite en allégeant trop fortement les aides traditionnelles, d'autres de ne pas les redéployer assez rapidement et de les concentrer exclusivement sur les solutions d'avenir.

Pour ma part, je considère que votre projet de budget pour 1997 est bon, même s'il est à la fois insuffisamment sélectif dans ses économies et peut-être trop frileux dans ses redéploiements, faute de solutions originales hors budget.

Ce budget est d'abord insuffisamment sélectif au niveau des économies. Kipling disait : « Le courage, c'est de prendre le maximum de risques avec le maximum de précautions ». Ces précautions sont particulièrement justifiées en 1997 dans le cas de la presse quotidienne qui reste dans une situation financière très fragile.

Une minorité de titres est en train d'inverser la spirale du déclin. C'est, bien sûr, le cas du *Monde* et des *Échos*, qui ont su à la fois élargir leurs services rédactionnels, réduire fortement leurs charges de fabrication et stabiliser leurs tarifs, tout en renforçant leurs capitaux propres. Dans le cadre de la presse quotidienne régionale, c'est le cas aussi du *Parisien* et de *Ouest-France* qui voient leur diffusion progresser régulièrement, à la suite du renforcement simultané du nombre de leurs éditions régionales, de leurs réseaux de points de vente et de leurs taux de portage.

Malheureusement, la majorité des titres de presse quotidienne continuent à cumuler un triple handicap qui les maintient dans le rouge : des coûts de fabrication trop élevés, un réseau de distribution trop inégal et des marges d'autofinancement très faibles qui ne dépassent presque jamais 6 %. Votre budget, monsieur le ministre, risque de fragiliser ces titres en alourdissant trop brutalement leurs charges d'exploitation.

Certaines baisses de dotations que vous proposez sont totalement justifiées parce qu'elles mettent fin à des aides que j'appellerai secondaires, inadaptées ou non sélectives.

Les aides secondaires : c'est le cas du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger, qui est en baisse de 50 %. Vous avez raison parce que, dans le même temps, et contrairement à ce qui a été dit, vous ne diminuez aucune aide directe à la presse française à l'étranger. A mon avis, les crédits que vous proposez de diminuer ne servaient à rien.

Les aides inadaptées : c'est le cas des allègements des charges consentis pour les communications téléphoniques, qui sont, eux aussi, en baisse de 50 %. L'objectif initial de ces allègements – baisser le coût de l'unité téléphonique – est aujourd'hui sans fondement. De plus, de tels allègements ne couvrent pas les nouvelles techniques trop difficiles à contrôler, telles que celles du téléphone portable. Ils sont donc totalement disproportionnés. La forte baisse de ces aides devrait être indolore pour une majorité de titres.

Enfin, les aides non sélectives : c'est tout l'objet de la discussion en cours sur la nouvelle grille tarifaire de La Poste. Les solutions prévues permettront enfin de rendre les tarifs proportionnels aux efforts de modernisation des éditeurs.

A l'inverse, d'autres réductions d'aides envisagées pour l'instant risquent de creuser les déficits d'exploitation parce qu'elles sont insuffisamment ciblées.

C'est le cas, bien sûr, de la suppression de l'abattement de 30 % accordé aux journalistes, couplé avec un abattement similaire sur les charges sociales. En supprimant ce double abattement, le risque existe de peser doublement sur les charges d'exploitation : vous allez alourdir les charges sociales, tout en provoquant des revendications d'augmentation de salaires pour compenser la baisse du pouvoir d'achat.

Vous avez déjà réduit ce risque en rétablissant l'abattement sur les charges sociales. Mais il faut aller plus loin en ciblant la suppression – mais je ne sais pas si vous avez encore le temps de le faire, monsieur le ministre – sur les salaires bruts élevés et en l'étalant sur sept à huit ans.

C'est aussi le cas de la baisse des dotations du fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires, que vous souhaitez diminuer de 15 %. Pourquoi ne pas lier cette aide à des objectifs de mise en page informatisée, de routage ou de portage ? Pourquoi ne pas en faire une aide temporaire, qui serait progressivement réduite à partir de certains seuils de progression des ventes ou des abonnements ?

Votre projet de budget, monsieur le ministre, est par ailleurs un peu trop frileux dans le soutien qu'il accorde aux axes porteurs d'avenir, faute de solutions originales extra-budgétaires.

Certes, c'est un budget volontariste dans le choix des nouvelles techniques. Vous avez notamment choisi, en priorité, de soutenir l'accélération du portage et de la diversification dans le multimédia. Ce sont effectivement deux urgences pour fidéliser notamment un nouveau lectorat, celui des vingt-quarante ans qui est si important.

Mais, malheureusement, c'est un budget sous-dimensionné faute de solutions originales extra-budgétaires. C'est le cas surtout du fonds d'aide au développement de la diffusion par portage, auquel vous apportez 15 millions de francs. Je pense que ce montant est notoirement insuffisant, surtout s'il est dilué entre tous les titres de la presse quotidienne régionale et de la presse quotidienne nationale. Un tel montant est sous-dimensionné quand on connaît l'ampleur des progrès à réaliser.

Le portage ne représente aujourd'hui que 34 % des exemplaires distribués par la presse quotidienne régionale. Pour de nombreux quotidiens régionaux, il ne dépasse pas 15 %. Nous sommes, non à des années-lumière, mais très loin de ce qui se passe à l'étranger. Il faut trouver des solutions non budgétaires pour accélérer les progrès du portage.

Le fonds multimédia, qui devrait être doté de 20 millions de francs, est également sous-dimensionné.

Si on veut accélérer le développement de la presse quotidienne sur ces deux axes, il faut imaginer des solutions complémentaires. J'ai proposé, début septembre, M. de Boissia l'a rappelé, la création d'un fonds de péréquation alimenté par un prélèvement de 1,5 % sur les recettes publicitaires nettes des chaînes de télévision. Un tel fonds apporterait, sur les bases des résultats de l'année 1995, une aide annuelle de l'ordre de 250 millions de francs, à répartir entre l'ensemble des titres de la presse quotidienne nationale et de la presse quotidienne régionale.

On pourrait très bien imaginer d'élargir l'assiette de ce fonds en y intégrant certains secteurs du hors-média, ce qui permettrait de réduire le taux de 1,5 %. Bien entendu, il faudrait associer tous les responsables de chaîne de télévision et ceux de la presse quotidienne

régionale ou nationale – voire les responsables de la presse hebdomadaire – au choix de l'assiette de ce fonds et à celui des critères de répartition.

Je dois admettre que les chiffres des recettes publicitaires de la télévision de ces derniers mois montrent qu'il faut utiliser une telle proposition avec prudence. La forte hausse des recettes publicitaires de TF 1 – vraisemblablement grâce au cadeau du CSA du printemps dernier – et la diminution des recettes publicitaires de la télévision publique montrent qu'il faut manier tout cela avec prudence.

M. Jean Glavany. Il serait temps de s'en apercevoir !

M. Ladislas Poniatowski. En tout cas, monsieur le ministre, je souhaiterais que vous puissiez examiner cette proposition et que vous puissiez en discuter avec les partenaires concernés. C'est une chose qu'il ne faut pas imposer brutalement, mais cela permettrait de donner un second souffle aux entreprises de presse.

Pour conclure, je me permettrai, monsieur le ministre, de vous rappeler cette phrase de Sénèque qui s'applique particulièrement bien aux aides à la presse quotidienne : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. »

Eh bien, osez, monsieur le ministre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Glavany. Osons ! osons ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre, j'ai confiance en la lucidité et la volonté du Gouvernement pour assurer à la France un système de communication digne de son rang. Rassuré sur les objectifs, je ne poserai donc au Gouvernement que deux questions sur les moyens : comment entend-il assurer le sauvetage de la presse écrite menacée ? Comment compte-t-il soutenir le développement des productions multimédia en France ?

La presse écrite souffre d'une conjonction de mesures qui menacent les équilibres économiques de fond de nombreux titres, notamment dans la presse quotidienne régionale ou dans la presse dite d'opinion.

Comment le Gouvernement entend-il agir pour que le prix du papier retrouve un niveau normal ? Va-t-il s'attacher à obtenir de l'Union européenne qu'elle supprime la taxation à l'importation de papier extra-européen qui protège de façon excessive le quasi-monopole des producteurs scandinaves ?

Comment compte-t-il faire en sorte que la suppression de l'abattement fiscal de 30 % pour les journalistes et de 5 % pour les ouvriers d'imprimerie ne pénalise pas les moins favorisés et n'aggrave pas les charges sociales et salariales des journaux, en les obligeant à compenser le recul des revenus avec leurs ressources propres ?

Comment pense-t-il pouvoir mettre sur un pied d'égalité le coût du portage des journaux de la presse quotidienne régionale et celui des journaux de la presse nationale, dont les livreurs sont des travailleurs indépendants dans le premier cas et des salariés dans le second ? La meilleure formule en la matière ne serait-elle pas une aide à l'exemplaire porté ?

Comment le Gouvernement entend-il agir pour que la proposition de réduire de 50 % l'allégement des charges téléphoniques soit corrigée ? Va-t-il mettre à profit ce

débat budgétaire pour procéder à cette correction ? Cette réduction ne me semble pas acceptable, car elle frappe la presse au moment où s'accroît la consommation téléphonique de collecte d'informations, par exemple pour la mise en réseaux des agences locales de la presse régionale ou pour les échanges de photos. Il faut maintenir le niveau de crédits de l'an dernier, en se souvenant que la presse régionale ne reçoit qu'à peine 10 % des aides à la presse, soit quelque 300 millions de francs.

Comment le Gouvernement entend-il maintenir le niveau antérieur des crédits du fonds d'aide aux quotidiens régionaux, départementaux et locaux à faibles ressources procurées par les annonces ? Je vous avais, monsieur le ministre, posé une question orale sur ce sujet le 14 mai dernier. Comme à cette époque, je regrette que les tarifs d'annonces légales n'aient pas été revalorisés, mettant ainsi un terme à certaines inégalités entre les départements. Personne ne conteste la nécessité des aides de l'Etat à la presse, car chacun sait qu'il s'agit de lui donner les moyens d'assurer une mission d'intérêt général, mais il est indispensable de redéfinir les modalités d'attribution de ces aides.

Dans cette optique, permettez-moi de souligner trois points qui me semblent importants.

Premièrement, les aides de l'Etat doivent préparer notre presse à relever le redoutable défi de la société de l'information. A ce sujet, il est urgent de faire fonctionner le fonds d'aide aux investissements de la presse dans les services et nouvelles technologies multimédia.

Deuxièmement, si les moyens budgétaires de l'Etat ne permettent pas d'apporter à ce secteur une aide suffisante, pourquoi ne pas rendre ces aides plus sélectives ? Il y a une presse qui vit bien, qui sait « ramasser » de la publicité et qui n'assure aucune mission d'information générale : doit-on continuer à l'aider ou devons-nous, plutôt, concentrer nos aides sur la presse d'information générale, notamment la presse régionale ?

Troisièmement, la presse est une activité économique qui a besoin de disposer d'un cadre stable et résistant aux gels et aux dégels, un cadre offrant des perspectives à long terme pour permettre d'investir et d'évoluer rationnellement. L'Etat se doit de tenir ses engagements dans ce domaine et d'appliquer avec clarté une stratégie à long terme en faveur de la presse.

Comment le Gouvernement entend-il soutenir le développement des productions multimédia en France ?

Quand on constate que 5 % seulement des CD-ROM sont produits en France contre 50 % aux Etats-Unis – y compris celui consacré au musée du Louvre – et que les services en ligne suivent la même pente, on ne peut, en dépit de notre expérience dans le domaine du Minitel, que souhaiter l'intervention rapide de l'Etat.

Une telle intervention permettrait de lever un certain nombre d'obstacles juridiques, notamment s'agissant de la gestion des droits d'auteurs et des droits voisins ? Elle contribuerait à alléger le coût des produits par un alignement de leur fiscalité sur celles des autres produits culturels comme le livre ou la presse. Au nom de quoi, par exemple, les informations diffusées dans les journaux électroniques seraient-elles dix fois plus taxées que celles diffusées sur le papier ? Enfin, cette intervention permettrait de valoriser notre exceptionnel patrimoine culturel par un fort développement de la numérisation des fonds d'images et de films.

Il peut sembler paradoxal de vouloir à la fois garantir l'avenir de la presse écrite et soutenir le développement du multimédia. Il s'agit simplement d'assurer sous toutes

ses formes la liberté d'information et de culture dans la France de demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures cinquante-cinq, est reprise à douze heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le projet de budget de l'audiovisuel public pour l'année 1997 s'élèvera à 17 milliards de francs, soit une progression de 1,2 % par rapport à 1996.

Mais derrière cette évolution modérée, qui évoque une continuité apparente, se cachent en fait trois axes forts qui rendent ce budget réellement novateur par rapport à l'évolution constatée les années précédentes.

En premier lieu, ce budget fait le choix clair d'une action de réforme ambitieuse afin de rationaliser les structures du secteur audiovisuel public.

En deuxième lieu, il traduit une volonté de rigueur dans la gestion des entreprises, qui conduit à un programme d'économies nécessaire et important. Je remercie M. Griotteray d'avoir souligné ce point.

Enfin, et c'est la conséquence directe des deux éléments précédents, il permet une contribution du secteur à l'effort mené par le Gouvernement pour réduire le déficit budgétaire et contribuer à la stabilisation des prélèvements obligatoires. Ainsi, il est proposé au Parlement, pour la première fois, de stabiliser le niveau de la redevance audiovisuelle en 1997.

Les choix qui, à travers ce budget, vous sont aujourd'hui proposés ne sont pas ceux de la facilité, comme M. de Broissia l'a reconnu. Mais je crois qu'ils sont indispensables pour renforcer durablement le secteur audiovisuel et, à travers un emploi plus efficace et plus attentif du financement public, rendre le service public toujours plus légitime.

Le projet de budget de l'audiovisuel public pour l'année 1997 est marqué par un souci de réforme de ce secteur. Ces réformes doivent permettre de consolider les chaînes publiques, en rationalisant les structures du secteur audiovisuel public.

S'agissant de l'organisation du secteur, le Gouvernement a retenu un ensemble de mesures : la réunion de La Cinquième et de la SEPT-Arte en une seule société ; la réorganisation de l'action audiovisuelle extérieure, sous la forme de deux pôles distincts : d'une part, un pôle radio dirigé par RFI, qui a déjà donné lieu à l'absorption de la SOMERA par RFI et, d'autre part, un pôle chargé de la télévision extérieure, qui devrait s'adosser sur les chaînes publiques nationales.

Ces mesures devraient permettre au secteur public d'évoluer vers un équilibre plus solide. En effet, je crois profondément que la dispersion des moyens et l'absence de synergie et de coopération entre les chaînes, nous auraient conduit, faute de prendre les mesures de réformes indispensables, vers une « paupérisation » et un affaiblissement du secteur public audiovisuel. Je vous avais écoutés l'année dernière et je suis intimement persuadé de cela aujourd'hui.

Prenons l'exemple de la réunion de La Cinquième et de la SEPT-Arte en une seule société. Je crois profondément que cette évolution va permettre de constituer un nouveau pôle public fort, à côté de France Télévision, davantage tourné vers le choix d'une télévision de l'offre et vers les missions spécifiques et essentielles du service public. Il y aura donc deux grands pôles : un pôle télévision publique de la demande avec : France Télévision – France 2 et France 3 – et un pôle de la télévision publique de l'offre, axé sur le savoir, l'éducation et la culture.

Je crois qu'il s'agit là d'une véritable ambition et surtout d'une véritable chance pour les deux chaînes. Il faut que tous les personnels de La Cinquième et de la SEPT-Arte qui sont aujourd'hui un peu dans l'expectative – je les comprends –, puissent se mobiliser sur ce projet qui dépend naturellement d'eux.

L'ensemble de ces mesures de réforme retenues par le Gouvernement visent à créer beaucoup plus de cohérence dans l'organisation du secteur public audiovisuel et beaucoup plus de complémentarité entre ses identités.

J'en viens au niveau de dépenses retenues pour le secteur.

Pour 1997, un effort d'économies sera demandé aux organismes du secteur public audiovisuel, pour un montant total de 616 millions de francs, par rapport aux dépenses inscrites pour 1996. L'essentiel de ces économies relève des décisions gouvernementales prises à la suite du rapport de la mission d'audit du secteur public de la communication audiovisuelle, présidé par M. Jean-Michel Bloch-Lainé. Cette mission a remis son rapport au mois de juillet dernier.

Compte tenu de leur ampleur, les économies dont il s'agit ne peuvent se réaliser qu'au prix de réformes de structure.

Les organismes du secteur public audiovisuel sont aussi appelés à financer leurs projets de développement nouveaux par un effort d'économies important et, le cas échéant, par des efforts de redéploiement, ce qui revient à refuser la logique du « toujours plus » et à lui préférer celle du « toujours mieux », qui passe par une meilleure allocation des ressources et une meilleure utilisation de celles-ci.

Les deux axes forts du budget ont un double objet : consolider durablement le secteur public audiovisuel ; contribuer à la réduction du déficit et à la stabilisation des prélèvements obligatoires.

Pour ce qui est des ressources publiques, l'ensemble de celles provenant de la redevance s'établira à 11 milliards de francs. Le montant dû par chaque contribuable sera ainsi maintenu à son niveau de 1996, soit 700 francs pour un récepteur couleur et 449 francs pour un récepteur noir et blanc.

Les remboursements d'exonération de redevance s'établiront à 669 millions de francs, représentant ainsi 6,6 % du financement du budget total du secteur, contre 10,7 % en 1996.

Dans un contexte budgétaire particulièrement tendu et compte tenu de l'existence de ressources propres importantes, le secteur public de l'audiovisuel contribue donc largement à l'effort de réduction des charges de l'Etat, et je tiens, sur ce sujet, à être extrêmement clair.

Certes, on peut, comme l'a fait le CSA, regretter la réduction des financements publics,...

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial, et M. Louis de Broissia. Ce n'est pas son rôle !

M. le ministre de la culture. ... point sur lequel tout le monde peut sans difficulté s'accorder. Mais notre responsabilité à nous, Gouvernement, et votre responsabilité à vous, parlementaires, s'exerce vis-à-vis de nos concitoyens et des contribuables français. Et demander plus de financement aurait signifié le refus, qui aurait été un scandale, de l'effort et de la rigueur d'un plan d'économies, proposé justement par la mission d'audit dirigée par M. Bloch-Lainé. Notre responsabilité, c'est d'éviter d'augmenter le déficit public. Ces éléments ont-ils été pris en compte par ceux qui clament : « Plus d'argent public ! » ? Voilà une question que je pose en particulier au CSA, qui a critiqué le budget.

Si les ressources de publicité et de parrainage connaissent une progression apparente par rapport à la loi de finances initiale pour 1996, elles seront en fait en quasi-stagnation par rapport aux prévisions de recettes réelles des chaînes d'ici à la fin de 1996.

Cette évolution s'explique essentiellement par la forte progression de l'audience de France 3.

Pour ce qui concerne l'ensemble des ressources de publicité, un taux de progression de 5,5 % a été appliqué aux prévisions de réalisation de 1996, progression cohérente avec l'évolution du marché.

Quant au parrainage, le montant a dû être légèrement ajusté à la baisse pour tenir compte d'un contexte moins favorable.

J'en viens à présent aux crédits d'aide à la presse.

Les crédits des aides directes à la presse pour 1997 sont comparables à ceux effectivement utilisés cette année, soit un total de 230 millions de francs. Ce total ne tient pas compte des abonnements de l'Etat à l'AFP, soit 566,6 millions de francs, ni, bien entendu, des aides indirectes, de loin les plus importantes, telles que les tarifs postaux préférentiels, le taux de TVA réduit ou l'exonération de taxe professionnelle.

Le maintien global masque des évolutions contrastées, afin de tenir compte de trois exigences : soutenir le pluralisme de l'information, moderniser la presse, rendre le montant des aides plus compatible avec la situation budgétaire du pays.

La première exigence consiste à permettre à la presse d'informations générales et politiques qui, historiquement, justifie le principe de l'aide publique aux journaux, de continuer à apporter aux citoyens, d'une manière pluraliste, l'information dont ils ont besoin.

Parmi ces journaux, ce sont les quotidiens qui supportent le plus de contraintes d'urgence, donc de coût. Il est en conséquence légitime de les aider particulièrement, d'autant plus que la situation financière de certains d'entre eux est difficile, ce qu'a rappelé à juste titre M. Poniatowski.

Dans cet esprit, il a été décidé, à partir de 1995, que l'aide de l'Etat au transport par la SNCF irait prioritairement aux quotidiens d'informations générales et politiques. Pour 1997, la subvention de l'Etat inscrite s'élève à 140 millions de francs, soit un montant identique à celui qui figurait dans la loi de finances initiale pour 1996.

De même, plusieurs aides se retrouveront quasiment à l'identique en 1997 par rapport aux crédits effectivement mis en œuvre en 1996 – je pense notamment au fonds d'aide à la diffusion de la presse hebdomadaire régionale et au fonds permettant le remboursement des cotisations sociales acquittées par la presse quotidienne nationale distribuée par portage. Quant au fonds d'aide aux quoti-

diens nationaux à faibles ressources de publicité, il est ramené de 16,4 millions, effectivement attribués cette année, à 14,5 millions après, il est vrai, une forte augmentation en 1996.

Deuxième impératif: aider à la modernisation de la presse, confrontée à de difficiles défis.

Le projet de loi de finances pour 1997 prévoit ainsi de proroger pour cinq ans, sans y apporter de modification, le dispositif exceptionnel d'aide à l'investissement de l'article 39 *bis* du code général des impôts, pour un coût total d'environ 200 millions.

Enfin, une aide au développement du portage des journaux sera créée en 1997. Un crédit de 15 millions de francs est d'ores et déjà prévu à cet effet.

De nouvelles adaptations de notre dispositif d'aide à la presse seront sans doute nécessaires dans les années à venir. Il s'agira de trouver les formes d'aide les plus efficaces, les plus judicieuses et les plus conformes à l'exigence du meilleur emploi des deniers publics. J'entends mener, dans les semaines et les mois à venir, avec la profession et mes collègues du ministère de l'économie et des finances, une réflexion sur ce sujet. Une telle réflexion me semble indispensable à un moment où certains journaux connaissent une situation financière particulièrement difficile.

Monsieur Griotteray, je voudrais vous remercier du soutien que vous avez apporté à la politique de réforme et de rationalisation des structures de l'audiovisuel public. Je partage votre souci de voir mener cette politique de réforme progressivement.

S'agissant des économies demandées à La Cinquième et à la SEPT-Arte au titre du rapprochement de ces deux sociétés, nous évoquerons, à l'occasion d'un amendement, leur répartition. Je conviens que le montant de ces économies est élevé et qu'elles ne seront pas faciles à réaliser, mais il me semble que, dans cette assemblée même, lors des derniers débats budgétaires sur l'audiovisuel, des voix s'étaient élevées pour demander autant d'économies, si ce n'était plus.

J'ajoute que réduire le niveau des économies demandées à ces deux sociétés reviendrait à augmenter le financement par la publicité d'un montant équivalent ou à accroître d'autant la dotation en crédits publics et, en conséquence, à alourdir le déficit budgétaire de l'Etat.

En ce qui concerne Radio France et la création d'une radio pour les jeunes, je vous remercie de soutenir le Gouvernement, qui a considéré que, si la création d'une telle radio était souhaitable, elle devait se faire, au moins en partie, par redéploiement au sein du groupe Radio France.

S'agissant de l'audiovisuel extérieur, je partage le double souci du rapporteur spécial: il faut faire mieux, et rapidement.

Les premières mesures, comme le rattachement, en cours, de la SOMERA à RFI et la participation de Radio France au capital de RFI, sont déjà prises en compte. D'autres mesures sont à venir.

Il importe surtout d'apporter une information qui soit plus présente, qui rythme davantage les programmes, une information qui montre davantage aussi le point de vue de la France entière en matière de relations internationales.

Vous vous êtes inquiétés, monsieur Griotteray, monsieur Martin-Lalande, de l'évolution défavorable du système d'aides directes et indirectes à la presse. A cet égard, j'évoquerai plusieurs points.

Au-delà de l'évolution de telle ou telle ligne budgétaire pour 1997, le soutien financier de la collectivité publique en faveur de la presse est important et pérenne: important car il s'élève depuis plusieurs années à plus de 7 millions de francs par an; pérenne car personne ne songe aujourd'hui à remettre en cause un système qui garantit la liberté et le pluralisme de l'information dans ce pays.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien!

M. le ministre de la culture. Mais pérennité ne veut pas dire immobilisme, et l'évolution de l'environnement technologique, social ou budgétaire justifie l'adaptation de certaines aides. Tel est le sens de l'action du Gouvernement, dont je donnerai trois exemples.

S'agissant de la modernisation de l'aide postale à la presse, les travaux de la table ronde regroupant l'ensemble des parties intéressées a permis de poser les bases de nouvelles relations entre la presse et La Poste: assouplissement de la réglementation, adaptation de la grille tarifaire, mise en place d'un indicateur de qualité.

De plus, la revalorisation tarifaire prévue s'accompagnera d'un ciblage de l'aide au transport en faveur de la presse quotidienne et hebdomadaire d'information politique et générale. La création, en 1997, d'un fonds d'aide au développement du portage des journaux doté de 15 millions de francs devrait favoriser la diffusion par portage et permettre une progression durable de la diffusion des quotidiens.

M. Poniatowski a évoqué la mise en place d'un fonds d'aide à l'investissement de la presse dans le multimédia. Doté de 20 millions de francs, géré par l'IFCIC et accessible aux entreprises de presse à compter de 1997, ce fonds permettrait aux entreprises qui ont des projets dans ce domaine d'élargir leur public en utilisant les supports multimédia dont je souligne l'importance.

M. Patrice Martin-Lalande. Et l'urgence!

M. le ministre de la culture. Il ne s'agit plus aujourd'hui, dans ce domaine comme dans d'autres, de dépenser systématiquement plus; il faut dépenser mieux. Toutefois, je suis conscient de la situation difficile dans laquelle se trouvent certaines entreprises de presse. Je sais que la croissance des ressources publicitaires de la presse quotidienne est nettement plus faible que celle des autres médias, en particulier de la télévision. C'est la raison pour laquelle j'entends, dans les semaines et les mois à venir, envisager des initiatives qui pourraient contribuer à améliorer la situation des entreprises de presse.

M. Kert s'est interrogé sur le respect de l'identité de la ligne éditoriale de La Cinquième dans le cas du rapprochement entre La Cinquième et la SEPT-Arte. Sur ce sujet, je tiens à être très clair et je le remercie de m'avoir donné cette opportunité. S'il y aura bien une seule société, au terme de ce rapprochement, en revanche, nous aurons toujours deux chaînes distinctes: une chaîne éducative d'accès au savoir pendant la journée et une chaîne culturelle franco-allemande en soirée. La fusion devra permettre davantage d'échanges de programmes, de coproductions et d'achats en commun de programmes non seulement entre La Cinquième et la SEPT-Arte, mais aussi entre la nouvelle société issue de la fusion et France Télévision – je plaide toujours pour beaucoup plus de coproductions entre les chaînes publiques, vous le savez.

Mais la ligne éditoriale de chacune des chaînes sera respectée. J'en apporte la garantie dans le projet de loi que j'ai présenté au conseil des ministres puisque les articles de ce projet créant cette nouvelle société reprennent exactement l'énoncé des missions prévues dans la loi actuelle,

d'une part, pour La Cinquième et, d'autre part, pour la SEPT-Arte qui, je le rappelle, est le pôle français de la chaîne franco-allemande Arte. Monsieur le rapporteur pour avis, je voudrais vous assurer que, comme vous, je suis autant attaché à l'éducation, à l'accès au savoir qu'à la culture mais je me refuse d'opposer l'un à l'autre ou de privilégier l'un par rapport à l'autre.

M. de Kert et M. de Broissia se sont demandé si, avec 220 millions d'économies, France 2 pourrait poursuivre ses missions de service public. A elle seule, cette chaîne représente près de 30 % du budget total du secteur public audiovisuel. Pour 1997, le montant total de son budget est quasiment identique à celui de 1996, puisqu'il est en augmentation de 0,03 %. En vérité, derrière cette stabilisation nous avons un double mouvement : des économies pour un montant de 220 millions de francs ; des mesures positives d'ajustement structurelles et automatiques pour un montant légèrement supérieur. Le montant des économies à réaliser sur le budget de reconduction de France 2 s'élève donc à 220 millions de francs. S'appuyant sur le rapport d'audit réalisé par M. Bloch-Lainé, le Gouvernement considère qu'une telle marge de manœuvre existe aujourd'hui à France 2.

Ces économies se répartissent de la façon suivante : 12 millions de francs sur les frais de diffusion, 3 millions de francs sur les sports, 60 millions de francs sur la politique d'abandon de droits et de dépréciation des stocks – j'insiste sur ce point –, 70 millions de francs obtenus par la renégociation des contrats des animateurs-producteurs, 75 millions de francs d'économies forfaitaires pour lesquelles nous attendons des propositions de la chaîne.

Ces propositions seront analysées par le conseil d'administration et pourraient d'ailleurs porter sur des frais de fonctionnement et sur une gestion plus rigoureuse du choix et du coût des programmes. Comme vous le voyez, l'essentiel de ces économies porte sur deux postes : la modification de la politique de gestion des stocks de programmes et la renégociation des contrats des animateurs-producteurs. Par leur nature, elles ne remettent donc pas en cause le financement des missions de service public de France 2.

Mme Frédérique Bredin. C'est irréaliste !

M. le ministre de la culture. Il ne sera pas facile mais un effort de rigueur est indispensable pour France 2.

Je m'associe au désir de M. Kert et de M. Baumel de voir la violence être moins présente sur nos écrans. C'est d'ailleurs ce souci, exprimé par le Gouvernement et relayé par le CSA, qui a conduit à arrêter un ensemble de mesures pour les chaînes de télévision portant à la fois sur la présence d'une signalétique et sur la non-diffusion de programmes susceptibles de heurter la jeunesse en première partie de soirée.

J'insiste sur ce dernier aspect. Il faut en particulier éviter la diffusion de fictions de violence gratuite et toute forme de banalisation de la violence. La violence à la télévision peut en particulier avoir des conséquences sur les enfants les plus fragiles, ceux qui peuvent très facilement être influencés ou déstabilisés.

A partir du 15 novembre prochain, la France sera le premier pays au monde à mettre en place, sur toutes les chaînes de télévision hertzienne, une signalétique qui permettra d'identifier la nature du programme et le public auquel il est destiné. Cette signalétique sera commune à toutes les chaînes et indiquera le degré de violence de chaque émission. Elle sera visible à l'écran pendant la dif-

fusion du programme et dans les bandes-annonces. Chaque chaîne sera responsable de la classification de ses propres émissions.

Initialement, le nouveau dispositif arrêté entre le CSA et les chaînes devait entrer en application le 1^{er} janvier prochain, mais devant l'importance de cette question j'ai réuni, fin septembre, les responsables des différentes chaînes de télévision et le président du CSA pour leur demander de le mettre en application dès le 15 novembre. Cette mesure va permettre un progrès en plaçant chacun face à ses responsabilités. C'est d'ailleurs pour encourager ce type de démarche que j'ai décidé de confier au CSA, dans le projet de loi sur la communication, un véritable pouvoir de veille sur l'éthique des programmes. Il est en effet difficile de trouver le juste équilibre sur un tel sujet. Si notre souci essentiel doit être de préserver les jeunes enfants, il ne faudrait pas faire de cette juste cause un prétexte pour instaurer une forme de censure ou un nouvel ordre moral.

Enfin, le nouveau dispositif prévoit aussi que les œuvres interdites aux moins de douze ans ou pouvant troubler le jeune public, notamment lorsque le scénario recourt de façon systématique et répétée à la violence physique ou psychologique, ne pourront être diffusées avant vingt-deux heures sur les chaînes en clair. En effet, je ne voudrais pas que le système anti-violence mis en place à partir du 15 novembre sur les chaînes de télévision se résume à la signalétique. Il sera donc assorti d'une interdiction de diffuser de tels films avant vingt-deux heures. C'est une disposition qui est d'ailleurs déjà en vigueur sur France 2 et France 3 depuis plus de deux ans.

A M. Christian Kert et à M. Poniatowski, qui souhaitent une refonte du système d'aides à la presse, je ferai les remarques suivantes. D'abord, le principe d'une telle refonte recueille mon assentiment. C'est d'ailleurs dans ce sens que s'oriente mon action dans ce domaine depuis maintenant plus d'un an. Après avoir mis en place et financé, non sans difficultés, le remarquable plan de mon prédécesseur, Nicolas Sarkozy, je me suis attaché à développer les aides apportant une réponse structurelle aux difficultés, hélas bien réelles, de la presse.

Ainsi l'année 1997 verra-t-elle la création d'un fonds d'aide au développement du portage des journaux doté de 15 millions de francs et la mise en place, à hauteur de 20 millions de francs, d'un fonds de soutien aux projets de développement des entreprises de presse dans le multimédia. Je souhaite, monsieur Kert, que ces adaptations progressives et concertées du système des aides à la presse se poursuivent dans les prochaines années afin d'apporter des solutions durables et structurantes aux difficultés actuelles de la presse, et plus particulièrement de la presse quotidienne.

S'agissant de la taxe de publicité, j'envisage, avec mon collègue Jean Arthuis, les modalités budgétaires ou fiscales d'une compensation de la part de cette taxe qui ne bénéficie pas aujourd'hui à la presse.

Monsieur Hage, la privatisation de la SFP est le seul moyen de sauver cette société qui possède effectivement un admirable savoir-faire et dont les personnels sont d'une grande qualité. La Commission de Bruxelles vient de nous notifier une demande de remboursement des aides antérieurement versées pour plus de 1,1 milliard de francs. Cette décision nous a obligés à procéder à un nouvel appel d'offres dont les résultats sont en cours de dépouillement. Je m'attacherai à vérifier que ces offres apportent des garanties précises sur le contenu du projet industriel, sur le maintien de l'identité et des compé-

tences de la SFP propres à assurer sa pérennité et son développement, ainsi que sur les aspects sociaux. Monsieur Hage, la privatisation de la SFP ne signifie pas que celle-ci aura un rôle moins actif dans la création et la production audiovisuelles. Au contraire, cette privatisation peut et doit lui permettre de trouver un nouvel élan autour d'un projet industriel cohérent et ambitieux.

Quant au rattachement à France Télévision, comme j'ai eu l'occasion de le dire, une telle solution n'est pas réaliste pour au moins trois raisons. D'abord, un tel rattachement condamnerait certainement les commandes de chaînes privées comme TF 1, ce qui va exactement à l'encontre de la nécessité pour la SFP de consolider ses clients et d'en trouver de nouveaux. Ensuite, France Télévision dispose déjà, avec France 3, d'un outil de production propre. Enfin, les déficits récurrents de la SFP ont des raisons propres au fonctionnement et à l'organisation du travail dans cette société que le rattachement à France Télévision ne permettrait pas de résoudre.

Je rappelle à M. Hage que la subvention de l'Etat aux quotidiens à faibles ressources publicitaires a augmenté de 25 % en 1996 et que le soutien de l'Etat au plan de modernisation des NMPP a permis de réduire ses coûts d'intervention de 14 % à 9 % en trois ans, ce qui représente une économie annuelle de 800 millions de francs pour les entreprises de presse.

A M. Louis de Broissia, qui s'inquiète des conditions de répartition des ressources publicitaires entre les différents médias, je ferai les remarques suivantes. Comme lui, je suis tout à fait attentif, en tant que ministre en charge de la presse, à l'évolution des ressources publicitaires de la presse écrite et je souhaite que la réflexion sur la répartition de la publicité entre les différents médias puisse se développer en associant tous les acteurs concernés.

Mais j'ajouterai quelques précisions. Après une période particulièrement difficile au début des années 90, les ressources publicitaires de la presse écrite ont connu une reprise, certes insuffisante mais réelle, depuis 1994. S'agissant en particulier de l'audiovisuel public, je voudrais souligner que l'augmentation des ressources publicitaires de France 2 et de France 3 est la conséquence directe de la réduction des crédits budgétaires et du maintien de la redevance à son niveau de 1996. Ces deux décisions correspondent à la priorité générale du Gouvernement : maîtrise des prélèvements obligatoires et réduction des déficits publics. J'ajoute que, en 1997, l'audiovisuel public n'exercera pas de ponction supplémentaire sur le marché publicitaire au détriment de la presse par rapport aux résultats constatés en 1996. Enfin, cette augmentation en 1997 restera inférieure à la hausse prévisible du marché publicitaire l'an prochain, et c'est là le plus important pour la presse écrite.

Faut-il privilégier le support média par rapport au hors média, qui représente aujourd'hui plus de 60 % du marché publicitaire ? C'est en premier lieu aux annonceurs de décider de leur stratégie en la matière et de privilégier le meilleur support.

Monsieur de Broissia, l'observatoire de la publicité vient d'être constitué auprès du service juridique et technique de l'information. Le comité scientifique présidé par un administrateur de l'INSEE s'est d'ores et déjà réuni.

A M. Mathus, qui a déclaré ne pas être convaincu par le rapprochement entre La Cinquième et la SEPT-Arte, j'opposerai un argument auquel il devrait être sensible. Je suis, comme lui, un défenseur du service public...

M. Didier Mathus. Pas de la même façon !

M. le ministre de la culture. ... et je crois que la création, à côté de France Télévision, de ce nouveau pôle de télévision publique assurant certaines missions de service public spécifiques comme la culture et l'éducation, permettra d'éviter la disparition de telle ou telle chaîne.

A la fin des années 80, un ministre socialiste laissait entendre qu'il y avait une chaîne privée de trop, et cela a conduit à la disparition de la Cinq. Je ne veux pas qu'à la fin des années 90, quelle que soit la couleur politique du gouvernement de l'époque, la réalité économique, les difficultés budgétaires conduisent à considérer qu'il y a une chaîne publique de trop.

M. Mathus et M. Dominati ont évoqué le problème des rapports entre France Télévision et TPS. France Télévision est partenaire de TPS à un double titre : en tant qu'actionnaire et en tant qu'éditeur, puisque France 2 et France 3 ainsi que des chaînes thématiques, seront diffusées par TPS. Tout d'abord, je constate que personne ne conteste le fait que le service public sera diffusé en numérique par satellite. Pour se positionner dans des technologies qui seront, à l'avenir, incontournables – nous le reconnaissons tous – il doit en effet y participer activement.

A la question « Est-il souhaitable que les chaînes publiques soient actionnaires d'un opérateur commercial ? », je réponds que cela est souhaitable. En effet, c'est en participant à ces nouveaux métiers que sont la technologie numérique et la gestion de l'abonné qu'elles préparent leur avenir. Nous voyons les grands réseaux de télévision généralistes américains passer de 100 % à 60 % d'audience en l'espace de quatre ans. Il est évident que, dans quatre ou cinq ans, avec 50 ou 100 chaînes de télévision thématique, les grands chaînes de télévision généralistes françaises passeront également de 100 à 60 % d'audience. Où sera alors le secteur audiovisuel public ? Si nous ne sommes pas capables de rendre ce secteur présent dans les chaînes numériques et dans les chaînes thématiques que permettra le numérique, il connaîtra une diminution, et cela je ne le veux pas. J'ai toutefois souhaité, avec le président de France Télévision, M. Xavier Gouyou-Beauchamps, que la présence de France Télévision au capital de TPS soit limitée à 8 %. Cette participation me semble suffisante pour assurer l'indépendance du secteur public.

La question de l'exclusivité au profit de TPS est plus délicate. Cela ne contredit pas les missions du service public, car celui-ci est déjà accessible à l'hertzien et par satellite sur Télécom 2 B pour la quasi-totalité des Français. Mais je suis sensible à la diffusion au plus grand nombre. C'est pourquoi je souhaite que la diffusion par le satellite soit aussi ouverte que possible. Sans devoir pour autant rompre les engagements de France Télévision, cette large diffusion sera possible, monsieur Dominati, si les deux conditions suivantes sont réunies.

D'abord, il faut que les systèmes numériques des différents opérateurs soient compatibles. Le projet de loi que j'ai présenté au conseil des ministres prend des mesures concrètes en ce sens. Le recours au procédé du « simulcrypt » devrait permettre, par exemple, aux abonnés de Canal Satellite équipés pour recevoir à la fois Astra et Eutelsat de recevoir France 2 et France 3.

Ensuite, il faut que les chaînes du service public soient accessibles sans avoir à acquitter un abonnement et je souhaite que TPS s'organise en conséquence. La participation de France Télévision à TPS est raisonnable. Initialement négociée à 25 %, elle a été réduite à 8 % environ et les économies qui en résultent permettront,

comme nous le souhaitons tous, de développer des programmes thématiques qui incluent en particulier l'action régionale.

Sur la réforme de RFO, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de M. Dominati. Comme je vous l'ai dit et comme l'a d'ailleurs très justement souligné M. Griotteray, les réformes que j'ai engagées constituent une première étape importante, mais elles sont destinées à se poursuivre l'année prochaine. Au début de cette année, le Gouvernement a déjà pris un ensemble de mesures pour reconfigurer RFO, notamment vis-à-vis du marché publicitaire et de l'existence de chaînes privées dans les DOM. Au moment où la technologie, avec la compression numérique et la multiplication des satellites, évolue aussi vite, il nous faudra, dès la fin de cette année et en tout état de cause l'année prochaine, continuer à réfléchir à l'évolution de RFO dans ce nouveau cadre.

Je voudrais également répondre à M. Baumel sur l'audiovisuel extérieur, dont le Gouvernement a fait une de ses priorités selon un plan d'action en trois points.

D'abord, il modifie l'organisation générale, qui sera assurée en deux pôles spécialisés par métier : un pôle radiophonique, adossé à RFI, et un pôle télévisuel, constitué autour de TV 5 et CFI.

Ensuite, dans un objectif de synergie et d'efficacité, il rapproche les opérateurs nationaux des responsables de l'action extérieure. Ainsi France Télévision, La Cinquième et la SEPT seront dans le capital de la future société chargée de la télévision à l'international. Comme vous le voyez, certaines conclusions de l'excellent rapport de M. Balle ont été retenues.

Enfin, pour répondre aux attentes du public hors de nos frontières, le Gouvernement encourage une réforme de la politique éditoriale et une meilleure diffusion grâce, notamment, aux satellites. RFI a déjà orienté sa programmation sur l'information et je souhaite, en accord avec le ministère des affaires étrangères, que le pôle télévisuel s'organise pour viser ce même objectif. Je crois en effet qu'une des principales faiblesses de notre audiovisuel extérieur réside dans la place et le traitement de l'information et qu'il faut certainement réfléchir à une chaîne fortement rythmée par l'information, comme le fait la BBC avec BBC Worldwide. J'ajoute que je partage le souci de M. Baumel sur les efforts à faire pour l'exportation de nos programmes.

M. Poniatowski souhaite une plus grande sélectivité de l'aide à la presse et s'inquiète d'une certaine frilosité du Gouvernement. Je voudrais souligner les éléments suivants : il me semble, d'abord, que l'action des pouvoirs publics depuis 1993 en faveur d'un ciblage plus grand des aides à la presse en faveur de la presse d'informations politiques et générales répond largement à sa préoccupation. J'en rappellerai brièvement quelques exemples. La dotation à hauteur de 15 millions de francs du nouveau fonds d'aide au développement du portage des journaux ne concernera que les seuls quotidiens ; le ciblage de l'aide postale au transport de presse portera sur la presse quotidienne et hebdomadaire d'information politique et générale.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre de la culture. L'aide exceptionnelle de 1993 a également porté sur la presse d'informations politiques et générales qui était la plus touchée par la baisse des ressources publicitaires.

Je ne vois là nulle frilosité, mais la volonté du Gouvernement d'apporter des adaptations progressives et concertées du système d'aide à la presse. Cependant, j'ai par-

faitement compris le message de Kipling. (*Sourires.*) Cette évolution doit se poursuivre dans le dialogue, afin d'apporter des solutions durables et structurantes aux difficultés actuelles de la presse et, plus particulièrement c'est vrai, de la presse quotidienne. Je conviens que, dans ce domaine, la réflexion doit se poursuivre et que de nouvelles évolutions sont à envisager.

Je souhaite le faire avec vous, monsieur Poniatowski. Vous défendez aussi la création d'une taxe sur la publicité télévisée au profit de la presse écrite afin de rééquilibrer les ressources publicitaires entre les différents médias. En réponse, je puis vous faire les observations suivantes. Il existe déjà une taxe fiscale sur les ressources publicitaires des chaînes de télévisions qui finance, via le budget de l'Etat, certaines aides à la presse. J'aurais souhaité, comme l'a dit aussi M. de Broissia, afin de renforcer la lisibilité de cette mesure, que l'ensemble du produit de cette taxe, environ 60 millions de francs, puisse être directement affecté aux aides à la presse. L'absence d'affectation d'une taxe fiscale, dans le respect des règles budgétaires, comme l'impossibilité de créer une taxe parafiscale – absence de lien direct entre le payeur de la taxe et le bénéficiaire – n'ont pas permis de mettre en œuvre une telle mesure.

M. Ladislav Poniatowski. Comme quoi, créer un fonds est une meilleure solution !

M. le ministre de la culture. Je le répète, je souhaite que la réflexion sur l'équilibre des ressources publicitaires se poursuive, et j'examinerai, naturellement, avec attention toute proposition constructive dans ce domaine.

Monsieur Martin-Lalande, vous vous êtes préoccupé du multimédia. Je vous répondrai qu'il me semble que dans ce domaine la France dispose d'atouts considérables, qu'elle doit, bien sûr, faire fructifier, et surtout, d'une position d'avant-garde.

A l'heure d'Internet, nous ne devons pas oublier que la France a inventé le Minitel et en a fait un produit populaire et financièrement rentable. Grâce au Minitel, elle compte aujourd'hui nombre d'entreprises innovantes sur le marché du multimédia. Mais il s'agit de communiquer avec les outils de son temps, et si les entreprises françaises sont bien engagées dans la télévision numérique, je ne peux que constater le faible taux d'équipement des Français en informatique. Sans doute le développement du multimédia serait soutenu par des incitations fiscales sur les équipements, mais je vais me cantonner au domaine qui est le mien, la culture et la politique des contenus.

Comme vous le savez, le Gouvernement met en place des mécanismes d'aide au développement du multimédia – 20 millions de francs pour soutenir les initiatives à la presse – ainsi qu'un fonds de soutien aux éditions multimédia géré par le CNC.

Enfin, monsieur le député, mon ministère est très actif dans la constitution de CD-ROM culturels ou de bases de données numériques des œuvres d'art. Vous mettez en parallèle la fiscalité des CD-ROM, pour lesquels la TVA est de 20,6 %, avec celle pesant sur l'édition littéraire où la TVA, je vous le rappelle, est de 5,5 %. Je pense que cette différence n'a pas de justification...

M. Patrice Martin-Lalande. Exact !

M. le ministre de la culture. ... et que le CD-ROM et le livre sont deux supports d'une même expression.

La baisse de la fiscalité des CD-ROM ne peut cependant être décidée sans l'accord unanime des pays de la Communauté et de la Commission européenne. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec M. Monti, qui est res-

ponsable de ce sujet au sein de la Commission. J'ai demandé à la Commission de réfléchir à la fiscalité des biens culturels comme le disque ou les CD-ROM. Cette réflexion, qui devrait aboutir rapidement, nous permettra, je l'espère, de convaincre les Etats membres de la nécessité d'abaisser la TVA.

M. Patrice Martin-Lalande. Il y a urgence !

M. le ministre de la culture. Telles sont les réponses que je voulais apporter aux uns et aux autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Frédéric de Saint-Sernin.

M. Frédéric de Saint-Sernin. Monsieur le ministre, je souhaite revenir sur le problème des zones d'ombre. Je vous l'avais dit lors du précédent budget, les trois quarts des téléspectateurs du Haut-Périgord, zone totalement rurale, ne reçoivent ni la Cinquième-Arte ni M6, et les habitants des petites communes du Périgord vert font figure de privilégiés puisqu'ils ont accès à l'ensemble des chaînes nationales de notre paysage audiovisuel classique.

L'année dernière, vous m'avez donné une réponse relativement rassurante quant à la programmation de la réception dans ces zones d'ombre. De fait, le 24 octobre 1995, le CSA autorisait la mise en service de vingt-sept émetteurs dans le cadre du plan départemental Dordogne, et la société de programmes la Cinquième-Arte ainsi que TDF annonçaient que ces émetteurs seraient mis en service dès la mi-novembre 1995 pour vingt-cinq d'entre eux, et début décembre pour les deux derniers. Vous m'assuriez, alors, que, une fois ces émetteurs en service, vous demanderiez une nouvelle expertise à TDF afin de localiser les zones d'ombre qui subsisteraient.

Or, un an jour pour jour après cette réponse, les restrictions budgétaires nécessaires à la meilleure gestion de nos finances publiques n'ont pas permis aux différents acteurs concernés d'honorer leur programme prévisionnel.

Pensez-vous que des perspectives encourageantes de résorption des zones d'ombre en France rurale, et notamment dans le Haut-Périgord, puissent être dressées ?

M. Laurent Dominati. Il y a le satellite !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, votre question sur les zones d'ombre de la diffusion terrestre et, plus généralement, sur les conditions d'accès du public aux chaînes de télévision est bien évidemment très importante, car elle concerne l'ensemble des Français et, bien sûr, tout particulièrement vos administrés, qui souffrent, dans le Haut-Périgord, d'une mauvaise diffusion de la Cinquième-Arte et de M6.

M. Jean Glavany. Qu'est-ce qu'on devrait dire pour les Hautes-Pyrénées !

M. le ministre de la culture. Je vous avais fait part, l'année dernière, du souci du Gouvernement de voir se poursuivre la couverture de l'ensemble de notre territoire national.

Le cinquième réseau, celui de la Cinquième et d'Arte, qui couvrait 82 % de la population en métropole en 1994, a été étendu pour atteindre aujourd'hui plus de 88 %. S'agissant de la Dordogne, les vingt-sept émetteurs

installés en 1995 permettent désormais une couverture de 80 % environ de la population de votre département, ce qui, certes, est encore insuffisant.

Mme Frédérique Bredin. Vous avez proposé de supprimer le programme d'extension à partir de 1997 !

M. le ministre de la culture. Dans le contexte budgétaire actuel, le GIE entre la SEPT-Arte et la Cinquième a suspendu le plan d'extension qu'il avait élaboré avec des collectivités territoriales.

Mme Frédérique Bredin. Voilà !

M. le ministre de la culture. Pour autant, le Gouvernement ne souhaite pas mettre un terme définitif au développement de la couverture hertzienne. Vous le savez, l'audiovisuel public procède à un exercice sans précédent d'économie et de recherche des meilleurs coûts,...

Mme Frédérique Bredin. Blabla !

M. le ministre de la culture. ... ce qui va ralentir, certes, la mise en place de nouveaux émetteurs, mais qui n'en permettra pas moins de continuer à tendre vers une couverture de l'ensemble du territoire national.

Mme Frédérique Bredin. Je ne sais pas si les électeurs s'y retrouveront !

M. le ministre de la culture. Je l'affirme, même si Mme Bredin n'est pas très heureuse de ma réponse.

Mme Frédérique Bredin. Sûrement pas ! Ce sont les électeurs qui ne vont pas être contents ! Surtout en Dordogne !

M. le ministre de la culture. Il ne m'appartient pas de me prononcer, monsieur de Saint-Sernin, sur la couverture de M6, qui décide seule, vous le savez, avec le CSA, de sa politique en la matière.

La solution, vous l'évoquez vous-même, réside dans le satellite.

Mme Frédérique Bredin. Pauvre Dordogne !

M. le ministre de la culture. Si la diffusion hertzienne terrestre reste le moyen de toucher le plus grand nombre, les moyens techniques évoluent, et nous devons désormais utiliser les potentialités qu'offre le satellite.

Comme vous le savez, La Cinquième, ARTE et M6 sont déjà diffusées en clair sur Télécom 2B pour l'ensemble du territoire.

De plus, vous avez mentionné très justement le prochain bouquet numérique TPS. J'ai souhaité que le service public participe au développement du numérique. Je tiens à vous rassurer sur le point suivant : j'entends que les chaînes hertziennes du service public soient accessibles par tous les téléspectateurs équipés d'un décodeur numérique adapté, sans devoir s'acquitter d'un abonnement.

Donc, si je résume, nous continuons à vous donner l'assurance que sur les chaînes publiques hertziennes, la couverture du territoire national. Il y a eu un léger retard, mais nous le rattrapons, je vous en donne ici l'engagement.

Par ailleurs, il faut bien évidemment jouer avec le satellite et le numérique. J'ai pris l'engagement que le service public audiovisuel serait disponible sur l'ensemble des bouquets satellites opérationnels.

Il faut un peu évoluer, madame Bredin ! Il n'y a pas que le hertzien, il y a aussi le numérique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Frédérique Bredin. Pauvre Dordogne ! Vous lui exprimerez notre solidarité !

M. le président. Madame, je me permets de vous rappeler que les questions ne doivent pas donner lieu à un débat.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. Merci madame de bien vouloir en tenir compte à l'avenir !

Pour le groupe UDF, la parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Monsieur le ministre, depuis plusieurs années, des coups de vent se succèdent sur la presse écrite. Aujourd'hui, c'est un véritable avis de tempête, ou d'ouragan ! que certains annoncent. Nous en avons parlé longuement tout à l'heure, et nous pouvons imaginer des catastrophes dans les années qui viennent. Les ogres, les magnats de la presse dans les pays voisins, lorgnent déjà avec envie sur la décrépitude de nos titres principaux, pour s'en emparer. Comment nous en protéger ? Envisagez-vous un plan Orsec de la presse écrite ? Pouvez-vous nous rassurer ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Glavany. Très bonne question !

Mme Frédérique Bredin. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, comme je viens de l'indiquer en réponse aux questions de M. Martin-Lalande et de M. Griotteray, le soutien financier de la collectivité publique en faveur de la presse est important – plus de 7 milliards de francs par an –, et il est pérenne. Je profite de votre question pour répéter une fois encore que personne ne songe à remettre en cause un système qui garantit la liberté et le pluralisme de l'information dans notre pays.

L'évolution de l'environnement technologique, social ou budgétaire justifie l'adaptation de certaines aides à la presse, et tel est le sens de l'action du Gouvernement que j'ai déjà largement décrite, en particulier en réponse à M. Poniatowski.

De façon plus précise, monsieur Landrain, la baisse de la dotation du fonds de remboursement des charges téléphoniques accompagne la baisse du prix des communications téléphoniques et a permis de dégager des ressources pour l'aide au portage.

Le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger est effectivement en baisse sensible en 1997, mais la réduction de l'aide publique ne touchera ni l'aide directe aux éditeurs ni les subventions à Unipresse.

De plus, je souhaite réaffirmer, en tant que ministre de la culture chargé de la presse, mon attachement au rayonnement de la presse française dans le monde. Vous savez que cette évolution budgétaire est le signe de la nécessité de réfléchir, avec les professionnels, à l'évolution d'un dispositif qui ne donnait plus entièrement satisfaction.

S'agissant du prix du papier, l'augmentation a, certes, été forte en 1995. Elle est intervenue dans un environnement économique difficile pour les éditeurs, mais elle faisait suite à une baisse régulière de ces mêmes prix depuis 1990.

S'agissant de la suppression de l'abattement de 30 % des journalistes, je vous rappelle que cette mesure intervient dans le cadre global de la réforme fiscale soumise au

Parlement. Le Gouvernement a, en effet, décidé de proposer une réduction progressive du montant supplémentaire des frais professionnels pris en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu, avantage fiscal dont bénéficiaient notamment les journalistes. Sur cette importante question qui, j'en suis bien conscient, préoccupe l'ensemble de la presse écrite, je voudrais faire, si vous le permettez, quatre remarques.

Premièrement, il ne s'agit pas d'une mesure intéressante les seuls journalistes, mais bien un ensemble de professions. Une telle réforme répond à un légitime souci d'équité fiscale. Elle ne doit en aucun cas être perçue comme susceptible de remettre en cause le statut des journalistes.

Deuxièmement, ses conséquences devraient être appréciées en fonction des allègements d'impôts résultant, notamment, de la modification du barème proposée par le Gouvernement.

Troisièmement, conscient des difficultés économiques que traverse la presse écrite et soucieux de limiter les conséquences de cette mesure, le Gouvernement a décidé que ce changement fiscal n'affecterait pas l'assiette des cotisations sociales tant pour les entreprises que pour les salariés.

M. Patrice Martin-Lalande. Heureusement !

M. le ministre de la culture. Quatrièmement, le Premier ministre a demandé à M. le ministre de l'économie et des finances de « faire en sorte que cette mesure n'entraîne aucun désavantage pour quelques situations dans les professions bénéficiant de cet abattement. »

Au-delà de ces observations, il convient, bien entendu, de poursuivre la réflexion et d'envisager de nouvelles pistes susceptibles d'améliorer la situation des entreprises de presse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. – Services généraux

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Services du Premier ministre : I. – Services généraux ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 106 009 070 francs.

« Titre IV : moins 526 519 554 francs.

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 62 600 000 francs ;

« Crédits de paiement : 54 850 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : » ;

« Crédits de paiement : » . »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. M. Dominati a présenté un amendement, n° 177, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, concernant les services du Premier ministre : I. – Services généraux, réduire les crédits de 20 millions de francs. »

La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. L'amendement n° 177 tend à réduire les crédits de France Télévision de 20 millions de francs, une somme qui correspond *grosso modo* à ce que devra dépenser le groupe pour l'accord conclu entre TPS, « Télévision par satellite », et la Paramount, puisque cet accord porte sur 2,5 milliards sur dix ans, et que France Télévision a 8,5 % de parts dans le capital de TPS. Autant qui sera soustrait aux autres missions du service public !

En toute logique, j'aurais dû aller beaucoup plus loin et proposer une réduction de l'ensemble des engagements de France Télévision dans TPS. Il est difficile, en réalité, d'isoler le coût global de cet investissement qui sera considérable dans les années futures. L'envoi d'un satellite avec un bouquet de chaînes coûtera 1,5 milliard de francs, et une participation, même limitée à 8,5 %, va correspondre à des sommes très élevées – sans compter les pertes !

La réduction de crédits que je propose vise donc à obtenir des réponses plus précises sur les points suivants.

Premièrement, le service public doit-il être sur la télévision numérique ? La réponse est oui, monsieur le ministre, nous en sommes parfaitement d'accord.

Deuxièmement, le service public doit-il être opérateur dans un bouquet de chaînes par satellite ? La réponse est non. C'est d'ailleurs celle qu'a donnée le Gouvernement qui a opté pour que France Télévision n'ait pas de rôle dirigeant dans TPS.

Troisièmement, le service public doit-il s'allier à un concurrent plutôt qu'à un autre ? Doit-il privilégier ses propres concurrents sur les chaînes hertziennes plutôt qu'un diffuseur sur une chaîne hertzienne cryptée ? La réponse, à mon sens, et au sens d'un certain nombre de parlementaires de cette Assemblée est également non. Le service public ne doit pas privilégier tel groupe au détriment de tel autre – est-ce d'ailleurs « au détriment », compte tenu du succès relatif de tout cela ? (Sourires.) Le service public doit être partout ! Les chaînes de service public doivent être accessibles à n'importe quel abonné de n'importe quel système. Le service public doit avoir accès à tous les bouquets.

J'ai déposé cet amendement afin d'obtenir des précisions du Gouvernement sur l'engagement, à mon avis erroné, de France Télévision dans le bouquet de chaînes par satellite.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Je préférerais connaître la position du Gouvernement, car l'amendement n'a pas été examiné en commission des finances.

M. Jean Glavany. Et l'indépendance du législatif ? (Sourires.)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Je crois avoir clairement expliqué pourquoi le service audiovisuel public devait être présent sur le numérique. Son absence serait un danger. C'est un peu comme si aux débuts de la télévision couleur, le secteur audiovisuel public avait voulu s'en tenir au noir et blanc.

Sachez, monsieur Dominati, que j'ai bien compris votre message. Je vous propose donc d'organiser un débat au Parlement et, d'ici à l'examen du projet de loi sur l'audiovisuel, de voir avec la commission des affaires culturelles, familiales et sociales quelles solutions pourraient être envisagées. Nous pourrions notamment revenir sur la question, très importante, de l'identification claire du coût de la participation TPS dans les budgets de France Télévision. Je vous rappelle qu'aux Etats-Unis, avec le développement des chaînes thématiques, les grands réseaux ne représentent plus que la moitié de l'audience.

J'ai bien compris que vous ne revenez pas sur la nécessité pour le secteur audiovisuel public d'être dans le numérique. Vous vous interrogez sur le coût et vous demandez si France Télévision doit jouer le rôle d'opérateur. En attendant que nous en discutons en commission puis avec l'Assemblée tout entière, je vous demande de bien vouloir retirer votre amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Si M. Dominati accepte de retirer son amendement, ma position sera plus facile car, personnellement, en tant qu'Alain Griotteray, j'aurais tendance à le voter...

M. le président. Monsieur Dominati, maintenez-vous votre amendement ?

M. Laurent Dominati. Je suis tout à fait prêt à le retirer. J'aurais souhaité un engagement plus clair du Gouvernement...

M. Jean Glavany. Il va être difficile à obtenir !

M. Laurent Dominati. ... quant à la nécessité d'avoir l'avis de l'Assemblée sur la prise de participation de France Télévision. C'est vrai, nous sommes un peu mis devant le fait accompli ! On nous dit qu'il faut que le service public participe à la télévision numérique. Mais a-t-on choisi le bon moyen ? Je note que des doutes sont fortement exprimés ici quels que soient les groupes politiques.

Monsieur le ministre, j'admets que réduire les crédits de 20 millions de francs, comme le propose mon amendement, ce n'est peut-être pas la meilleure solution car la réduction devrait être bien supérieure. En tout cas, je prends l'engagement lors de l'examen d'un futur texte de soulever à nouveau la question. Et, s'il n'y a pas de projet de loi d'ici à l'année prochaine, je déposerai, lors de la prochaine discussion budgétaire, un amendement beaucoup plus conséquent. Il sera sûrement voté car nous sommes ici un grand nombre à considérer que, sur la télévision par satellite, l'information n'est pas complète.

Monsieur le président, pour montrer ma bonne volonté, pour faire plaisir à la commission des finances et au Gouvernement, je retire mon amendement. Pour autant, le débat n'est pas clos. Le bon sens finira bien par prévaloir comme en ce qui concernait La Cinquième et la SEPT. Un jour ou l'autre, France Télévision sera partout et ne favorisera pas un concurrent plutôt qu'un autre.

M. le président. L'amendement n° 177 est retiré.
Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.
(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.
(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. J'appelle maintenant la ligne 47 de l'état E concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.

ÉTAT E

TABLEAU DES TAXES PARAFISCALES DONT LA PERCEPTION EST AUTORISÉE EN 1997

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1996 ou la campagne 1995-1996 (en francs)	ÉVALUATION pour l'année 1997 ou la campagne 1996-1997 (en francs)
Nomenclature 1996	Nomenclature 1997			
46	47	Nature de la taxe : - Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision. Organismes bénéficiaires ou objet : - Compte spécial du Trésor institué par l'article 33 de la loi de finances pour 1975. Taux et assiette : - Redevance perçue annuellement : En 1996 et 1997 : = 449 F pour les appareils récepteurs « noir et blanc » ; = 700 F pour les appareils récepteurs « couleur ». Textes : - Décret n° 92-304 du 30 mars 1992 modifié. - Décret n° 94-1088 du 15 décembre 1994.	11 449 220 000	11 638 370 000

M. le président. M. Vanneste a présenté un amendement, n° 3 rectifié, ainsi rédigé :

« I. - Supprimer la ligne 47 de l'état E.

« II. - La perte de recettes pour l'Etat résultant du I est compensée à due concurrence par une augmentation des tarifs visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Cet amendement vise tout simplement à supprimer la redevance. En écoutant les propos de Laurent Dominati, dans la discussion générale, je me disais d'ailleurs qu'il était défendu par avance.

Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause le service public de l'audiovisuel, mais d'aller pleinement dans le sens de la politique du Gouvernement, qui souhaite réduire les impôts. Il y a deux manières de le faire : la première consiste à diminuer quantitativement le montant des impôts, et la seconde à simplifier toutes les mesures qui correspondent à des impôts et à des tracasseries fiscales et administratives pour les Français.

M. Jean Glavany. Demain on rase gratis !

M. Christian Vanneste. Mon amendement tend précisément à supprimer un impôt dont il a été dit fort justement qu'il était complètement archaïque. et qui coûte d'ailleurs très cher puisque plus de 4 % de son montant correspond à des frais de fonctionnement. En vingt ans, ceux-ci ont à peine été réduits passant de 7 à 4 %. Surtout, il induit une véritable inquisition fiscale. J'ai lu ici ou là que, grâce à des croisements de fichiers - le mot

même me fait peur - on allait pouvoir réduire les fraudes. Actuellement, celles-ci sont de l'ordre de 8 % du produit et atteignent un milliard environ, ce qui est considérable. Je sais qu'on prétend les réduire à un montant incompressible de 4 %. Il serait plus sage de supprimer cet impôt qui relève d'un droit de péage quasiment médiéval dans un domaine qui ne devrait pas l'être. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Au moment de la discussion sur la réforme fiscale, la suppression de la redevance avait été évoquée en commission des finances pour être repoussée. Considérant qu'une dotation considérable de l'Etat serait nécessaire pour remplacer ce produit de cet impôt, une telle décision ne pouvait être prise sans une étude très complète.

Monsieur Vanneste, je vous signale que la question des coûts fait l'objet de nombreuses études au ministère du budget. Ainsi que M. Lamassoure nous l'a annoncé, elles devraient nous être prochainement communiquées. Mieux vaut prendre la décision qui nous est proposée les yeux ouverts que les yeux fermés : à titre personnel et au nom de la commission des finances, je propose donc le rejet de l'amendement n° 3 rectifié.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Défavorable.

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le ministre, Christian Vanneste a déposé un amendement de principe, pour défendre le contribuable. Pendant des années, nous avons, les uns et les autres, souhaité que le service de la redevance soit plus musclé et plus efficace. Aujourd'hui ne doit-on pas se demander vraiment s'il convient de maintenir le principe d'une redevance presque médiévale ? Ne doit-on pas y réfléchir ?

M. Laurent Dominati. Bien sûr que oui !

M. Louis de Broissia. Des propositions émanent de tous les bancs de l'Assemblée. On pourrait par exemple envisager d'agréger cette redevance à un autre prélèvement opéré de façon mécanique et d'inverser la charge de la preuve.

Permettez-moi, par ailleurs, d'exprimer mon émotion devant la position, que j'estime scandaleuse du CSA à propos du financement de l'audiovisuel. Je ne vous en ai pas entendu parler aujourd'hui, monsieur le ministre. J'aurais aimé, quant à moi, que le président du CSA fût mieux inspiré lorsqu'il a autorisé des coupures publicitaires plus larges sur TF1. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Pour se faire pardonner, il a publié un communiqué, le numéro 335 du 31 octobre, mais je trouve la manœuvre un peu grosse.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Je suis tout à fait prêt à envisager pour l'année prochaine un nouveau mode de perception de la redevance. Pour l'heure, et puisque vous m'y incitez, je dirai simplement que je suis d'accord sur le principe, que je suis d'accord pour examiner avec M. Lamassoure comment avoir un système plus efficace.

Je préciserai encore qu'il me semble plus légitime de faire payer les usagers d'un service public – ce que permet la redevance – que l'ensemble de nos concitoyens, y compris ceux qui ne peuvent pas recevoir ce service !

M. le président. La parole est à M. Jean Glavany.

M. Jean Glavany. Je ne suis pas un très vieux parlementaire comme M. de Broissia, qui a été élu dans la majorité et dans l'opposition ; moi, je n'ai été élu que dans l'opposition,...

M. Louis de Broissia. Et cela peut durer ! (*Sourires.*)

M. Jean Glavany. ... et je suis donc un très jeune parlementaire. C'est la raison pour laquelle, sans doute, je ne comprends pas bien la procédure suivie. Comment un parlementaire peut-il proposer de supprimer d'un trait de plume 11 milliards de francs de recettes ? Pourquoi cet amendement n'a-t-il pas été jugé irrecevable au titre de l'article 40 ? Où est le gage ? C'est sans doute une question de néophyte, monsieur le président !

M. Patrice Martin-Lalande. Il faudrait quand même apprendre à lire un amendement !

M. le président. Monsieur Glavany, l'amendement n° 3 rectifié est gagé par une augmentation des tarifs visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. Voilà pourquoi il a été jugé recevable !

Monsieur Vanneste, maintenez-vous votre amendement ?

M. Christian Vanneste. Oui, M. le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix la ligne 47 de l'état E.

(*La ligne 47 de l'état E est adoptée.*)

M. le président. J'appelle la ligne 48 de l'état E concernant la taxe sur la publicité radio-diffusée et télévisée.

ÉTAT E

TABLEAU DES TAXES PARAFISCALES DONT LA PERCEPTION EST AUTORISÉE EN 1997

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1996 ou la campagne 1995-1996 (en francs)	ÉVALUATION pour l'année 1997 ou la campagne 1996-1997 (en francs)
Nomenclature 1996	Nomenclature 1997			
47	48	Nature de la taxe : - Taxe sur la publicité radio-diffusée et télévisée. Organismes bénéficiaires ou objet : - Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale. Taux et assiette : - Taxe assise sur le produit des activités des régies publicitaires. Textes : - Décret n° 92-1063 du 30 septembre 1992. - Décret n° 94-1222 du 30 décembre 1994. - Arrêté du 30 décembre 1994.	95 000 000	100 000 000

M. le président. Je mets aux voix la ligne 48 de l'état E.

(La ligne 48 de l'état E est adoptée.)

Article 58

M. le président. J'appelle l'article 58 rattaché à ce budget.

« Art. 58. – Est approuvée, pour l'exercice 1997, la répartition suivante du produit hors TVA de la taxe dénommée « redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision », affectée aux organismes du secteur public de la communication audiovisuelle :

	(millions francs)
« Institut national de l'audiovisuel	271,3
« France 2	2 381,5
« France 3	3 319,7
« Société nationale de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer	1 104,9
« Radio France	2 144,9
« Radio France internationale	267,2
« Société européenne de programmes de télévision : la Sept-Arte	784,6
« Société de télévision du savoir, de la formation et de l'emploi : la Cinquième	647,9
« Total	10 922,0

« Est approuvé, pour l'exercice 1997, le produit attendu des recettes des sociétés du secteur public de la communication audiovisuelle provenant de la publicité, pour un montant total de 4 000 millions francs hors taxes. »

Mme Bredin, M. Mathus et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement, n° 182, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi les troisième et quatrième alinéas de l'article 58 :

« France 2 2 371,5
« France 3 3 329,7. »

La parole est à Mme Frédérique Bredin.

Mme Frédérique Bredin. Cet amendement rejoint un peu celui qu'a présenté Laurent Dominati en ce qu'il concerne lui aussi la participation de France Télévision au bouquet numérique, notamment son apport en capital. Il s'agit de doter de 10 millions de francs supplémentaires le budget de France 3 pour financer le développement des programmes thématiques du service public. Le gage est la réduction d'un même montant de la participation de France 2 à la capitalisation de TPS.

Nous proposons à la fois d'encourager l'effort de diversification des chaînes publiques vers le numérique et, plus généralement, de renforcer les moyens du secteur public, mis à mal, il faut bien le dire, par un projet de loi de finances pour 1997 étrié, sans ambition, et qui organise la pénurie pour France 2, France 3, Arte et La Cinquième, au moment même où le Conseil supérieur de l'audiovisuel vient d'offrir des recettes supplémentaires de 500 millions de francs environ à TF1, grâce à deux minutes de plus de recettes publicitaires.

M. Jean Glavany. Tout à fait !

Mme Frédérique Bredin. Avec un budget de 17 milliards de francs, avec de nécessaires recettes publicitaires supplémentaires de 14 % pour France Télévision, le

Gouvernement organise donc un véritable déséquilibre dans l'audiovisuel, et c'est totalement contraire aux engagements pris par le ministre au moment de la crise des animateurs de France 2. A l'époque, il avait bien dit qu'il fallait essayer de limiter les recettes publicitaires sur le service public ! Ce déséquilibre est encore contraire aux déclarations du ministre à l'université d'Hourtin, où il avait pris l'engagement d'essayer de réduire les recettes publicitaires sur le secteur public, précisément pour conserver l'équilibre.

Nous nous trouvons donc devant un budget de promesses abandonnées, un budget qui est en contradiction totale avec les discours tenus jusqu'à maintenant.

Notre proposition sur le bouquet numérique doit permettre au secteur public de jouer un véritable rôle non seulement sur le réseau hertzien mais également, par une offre spécifique, sur les chaînes thématiques. Nous souhaitons des programmes nouveaux, et un service public présent sur le satellite avec une véritable capacité d'éditer des programmes.

Toutefois, nous sommes extrêmement réservés sur les modalités et sur le coût de la participation de France Télévision dans le bouquet numérique. Nous ne comprenons pas que cette participation, tout en lui coûtant cher, ne lui apporte rien en termes de pouvoir, puisque l'hégémonie a été réservée, une fois de plus, à TF1. On demande en fait au service public de faire la courte échelle à TF1 pour le bouquet numérique !

Par cet amendement, nous souhaitons tout à la fois exprimer nos réserves sur les modalités et le coût et permettre au service public de renforcer sa place en tant qu'éditeur de programmes pour les chaînes thématiques.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. J'aurais été tenté d'approuver cet amendement puisque l'année dernière j'avais proposé le même type de glissement de crédits d'une chaîne à l'autre pour montrer les craintes que nous éprouvions sur la gestion de France 2.

M. Jean Glavany. Soyez cohérent et votez-le !

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Mais les motifs qui viennent d'être exposés ne sont pas du tout ceux qui m'avaient amené à proposer cette modification, d'ailleurs refusée par l'Assemblée à l'époque.

Les arguments invoqués par Mme Bredin sont un peu déconcertants. Peut-être ne s'est-elle pas aperçue que France 2 et France 3 finançaient tous les deux TPS ? Tout cela n'a pas de raison d'être, d'autant que, budgétairement, rien n'empêche les chaînes thématiques de se mettre en place. J'ai moi-même déploré dans mon rapport les retards pris dans le développement de la chaîne thématique « Histoire ».

La commission n'a pas examiné cet amendement mais, à titre personnel, j'y suis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 182.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Auberger, rapporteur général, et M. Griotteray ont présenté un amendement, n° 65, ainsi libellé :

« Rédiger ainsi les huitième et neuvième alinéas de l'article 58 :

« Société européenne de programmes de télévision : La SEPT-Arte, 769,6.

« Société de télévision du savoir, de la formation et de l'emploi : La Cinquième, 662,9. »

La parole est à M. Alain Griotteray.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Cet amendement, je l'ai dit dans mon rapport, modifie la répartition des économies attendues cette année de la fusion entre la SEPT-Arte et La Cinquième.

Dans le projet de loi de finances, il est attendu un montant d'économies de 142,2 millions de francs, avec 76,4 millions de francs pour La Cinquième et 65,8 millions de francs pour la SEPT-Arte alors que le budget total de La SEPT est largement supérieur à celui de La Cinquième, 992 millions de francs contre 800 millions en loi de finances initiale pour 1996.

Rien ne justifie réellement la différence de traitement et le rapport de M. Bloch-Lainé avait même souligné les efforts de bonne gestion de La Cinquième, qui a sur ce plan des résultats intéressants, ce qui n'est pas le cas d'Arte. Je propose donc de répartir l'économie de 142 millions proportionnellement au budget des deux chaînes et de transférer 15 millions de la SEPT-Arte à La Cinquième.

Ces 15 millions représentent un millième du budget de l'audiovisuel public et les annulations opérées en exécution, qui ne suscitent jamais les cris d'orfraie ni des uns ni des autres ni des syndicats, sont beaucoup plus considérables. Par exemple, on a ponctionné 287 millions de recettes à France-Télévision en 1995 et 32,5 millions ont été annulés sur La Cinquième et sur la SEPT. La même opération semble d'ailleurs se dessiner cette année.

L'indication que donne l'amendement de la commission des finances représente en vérité peu de chose et je souhaite que l'Assemblée l'adopte.

M. Laurent Dominati. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Monsieur le rapporteur spécial, vous êtes favorable à une répartition des économies proportionnelle entre les budgets respectifs de La Cinquième et de la SEPT-Arte.

Sachez que le Gouvernement est également soucieux de répartir équitablement la charge en matière d'économies entre ces deux sociétés. Or il estime que la répartition présentée dans le projet de loi au titre des économies réalisées pour la fusion entre les deux sociétés est la plus adaptée à la situation de chacune d'elles.

D'abord, la SEPT-Arte a des contraintes sur ses budgets de programmes plus fortes que La Cinquième, puisque la SEPT-Arte doit assurer une ligne éditoriale de première partie de soirée, ce qui suppose des achats ou des coproductions, de cinéma, de fiction ou de spectacle nécessairement plus chers. En outre, la SEPT-Arte ayant une obligation d'acquiescer des droits de diffusion pour plusieurs pays européens et en français et en allemand, le coût de la grille de programme est structurellement plus élevé d'autant.

Surtout, le budget de la SEPT-Arte ne peut être tout à fait appréhendé comme celui de La Cinquième puisqu'il inclut la contribution au GEIE franco-allemand d'Arte à Strasbourg, fixée à 245,9 millions de francs pour 1997. Or cette contribution s'analyse comme une dépense qui n'est guère modulable puisqu'elle doit être égale à la part versée par le partenaire allemand.

Le budget de la SEPT-Arte offre une marge réelle de manœuvre qui se limite à la différence entre le budget total, 939 millions de francs, et cette contribution de 245,9 millions de francs, soit 693 millions de francs.

Toutes les économies imposées à la SEPT-Arte pour un montant de 93,2 millions de francs sont donc à comparer à un budget de 693,1 millions de francs, sur lequel nous disposons d'une réelle marge de manœuvre, et elles représentent dès lors 13,5 % de ce budget, soit plus que la part des économies inscrites au budget de La Cinquième, qui est de 12 %, par rapport au montant de ce budget.

C'est la raison pour laquelle, également soucieux d'affecter équitablement la charge entre chacune de ces sociétés, le Gouvernement émet un avis défavorable à l'amendement présenté.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Je ne voudrais pas, monsieur le ministre, m'opposer à vous en utilisant l'argument que j'ai trouvé dans le rapport Bloch-Lainé, selon lequel La Cinquième est effectivement bien gérée – je l'ai déjà dit, mais c'est tellement exceptionnel qu'on peut le souligner une nouvelle fois – alors qu'il n'en est pas tout à fait de même d'Arte ; le rapport Bloch-Lainé est, sur ce point, plus brutal.

D'autre part, je ne vois pas pourquoi la contribution de la SEPT-Arte au GEIE serait sanctuarisée et épargnée par l'effort d'économie qui porte, vous l'avez très bien expliqué, sur l'ensemble de l'audiovisuel public français.

La structure du GEIE ou « Centrale » de Strasbourg continue de se développer à grande vitesse sans aucun contrôle externe. Ses frais de personnel ont encore crû de 11 % en 1996 par rapport à 1995 alors qu'ils avaient déjà augmenté de 14 % l'année précédente. Ses propres contrôleurs de gestion – ce n'est plus moi ! – écrivaient dans leur rapport sur l'année 1995 : « Le GEIE ne s'est pas vu confier de nouvelles missions à forte incidence budgétaire[...]. Les frais de personnel ont cependant crû trop fortement (plus 14 %). On peut estimer que le GEIE terminait là sa phase d'installation et de montée en puissance. Il convient désormais de stabiliser à ce niveau les effectifs et les équipements – sauf mission nouvelle décidée par l'assemblée générale des membres et qui ne pourrait se financer par redéploiement interne. »

C'est assez clair : les seules personnes qui contrôlent le GEIE sont de notre avis ! Il faut que Arte fasse des efforts pour réaliser elle-même ses économies.

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. J'interviens pour soutenir le Gouvernement et non pas du tout pour m'opposer, car la commission des affaires culturelles n'a pas examiné cet amendement.

Le Parlement demande depuis de nombreux mois que le rapprochement entre les deux sociétés soit efficace et concret. Nous sommes au moment même où le rapprochement va avoir lieu – trop tardivement à mon avis, je ne vous le cache pas, monsieur le ministre. Alors mieux vaut attendre la discussion du projet, c'est-à-dire l'application au printemps.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Il fallait voter l'amendement l'année dernière !

M. Louis de Broissia. Les économies inscrites dans le projet de loi de finances, quelle que soit la qualité des amendements de M. Griotteray, ne pourront pas se réaliser.

L'amendement de la commission des finances est plutôt un amendement de principe, et je ne pense pas qu'il réponde à la véritable question : quand ce rapprochement se fera-t-il ? S'il se fait sur la base – pourquoi pas ? – d'une proposition de loi que vous soutiendriez, dans les semaines à venir, les économies seront réalisées. Et ce ne seront pas 15 millions de francs d'économies qui seront réalisées, mais bien davantage !

Je préférerais, monsieur le ministre, que vous nous disiez que vous irez à bride abattue vers le rapprochement entre La Cinquième et Arte. Dans ces conditions, l'amendement de la commission des finances pourrait être retiré.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Chaque année, c'est la même chose ! L'année dernière on avait refusé des propositions similaires au même motif !

Mon argument est très simple : en cours d'année, tranquillement, on vous « sucre », excusez l'expression, 35 millions sans que personne dise rien. Je propose 15 millions ! C'est dramatique, on va mourir, le CSA va pouvoir vous juger !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur de Broissia, l'argument que vous employez est évidemment le bon ! Au moment où l'on va vers la fusion de La Cinq et de Arte, il paraîtrait étonnant que l'on puisse déjà individualiser les économies. Je comprends votre message : bien évidemment, nous voulons aller le plus vite possible !

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, maintenez-vous votre amendement ?

M. Alain Griotteray, rapporteur spécial. Oui, je le maintiens.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 65. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'article 58. (*L'article est adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits de la communication.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030).

Culture :

M. Jean de Gaulle, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 10 au rapport n° 3030) ;

Mme Marie-Josée Roig, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 3031, tome V).

Environnement :

M. Denis Merville, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 17 au rapport n° 3030) ;

M. Ambroise Guellec, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 3035, tome VII).

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures vingt-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

